

Aménagement forestier

Forêt domaniale d'AUBRAC

Département : AVEYRON (12)

2014 - 2033

Surface cadastrale : 2 579,13 15 ha
Surface retenue pour la gestion : 2 579,13 ha

EXEMPLAIRE DESTINE A LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC, LIMITE A LA PARTIE
TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS
DE L'ARTICLE D 212-6 DU CODE FORESTIER

Altitudes extrêmes : 660 m – 1 439 m

Révision d'aménagement

DRA : Sud massif-central



Certifié ISO 9001 et ISO 14001

DOCUMENT ONE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	6
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	6
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT.....	6
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	7
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES.....	9
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	10
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL.....	10
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	13
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	18
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	18
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	21
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	23
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	26
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</u>	28
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	28
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	29
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS.....	29
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	30
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	31
2.3.1 FUTAIE REGULIERE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	31
2.3.3 TAILLIS FURETE.....	32
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	33
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	33
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	37
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	37
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2014 - 2033	38
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS.....	38
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	38
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	52
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	53
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	58
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	58
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	58
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L' AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB.....	59

DOCUMENT ONE

Forêt Domaniale d'AUBRAC (2 579,13 ha) Présentation de l'aménagement 2014 - 2033

Le contexte

La forêt domaniale d'Aubrac (Aveyron), située sur le plateau et les versants du massif du même nom au sud du Massif Central, est une forêt de montagne dominée par le hêtre. Elle s'étend du fond des vallées (660m) jusqu'aux crêtes (1349m). Elle présente **des conditions de croissance et d'exploitation variées**, allant de la faible production (*hêtraie d'altitude, hêtraie chénaies des pentes escarpées rocheuses*) à la forte production (*sapinière ou hêtraie de bas de versant frais*). La forêt est mal desservie avec 29% de sa surface pas ou mal équipée en route forestière.

Les principaux enjeux de la forêt

Globalement, l'enjeu de production est moyen avec la répartition suivante :

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Production	400 ha	886 ha	520 ha	773 ha

Les zones sans enjeu de production concernent 123 ha de pâturage, 110 ha d'aulnaies ou zones humides, 133 ha de zones rocheuses boisées ou non boisées, 25 ha de pistes de ski.

La forêt présente **des enjeux environnementaux** principalement liés à des milieux humides : la réserve biologique domaniale « des tourbières de l'Aubrac » (enjeu fort), la zone Natura 2000 classée en ZSC « plateau central de l'Aubrac aveyronnais » et l'inventaire ZNIEFF 1 (enjeu reconnu).

Niveau d'enjeu	Ordinaire	Reconnu	Fort
Biodiversité	208 ha	1 962 ha	409 ha

et des enjeux sociaux, du fait de l'attrait touristique de la région (*chemin de saint Jacques de Compostelle, station de ski, sentiers pédestres et VTT*) ainsi que de la présence de périmètres de protection de captages. La forêt est grevée de droits d'usages au bois (1 513 ha) et au pâturage (2 350 ha).

Niveau d'enjeu	Local	Reconnu	Fort
Accueil du public et paysage	2 037 ha	542 ha	
Protection de la ressource en eau potable	2 553 ha	26 ha	

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent

La hêtraie, largement majoritaire, couvre 1 684 ha dont 62 % en futaie pure ou mélangée au sapin et 38 % en taillis sommitaux peu productifs. Issue de conversion de taillis, la futaie est globalement âgée (80-140 ans) et **en retard de renouvellement**. Les bois moyens, de qualité limitée, y sont dominants.

Le sapin pectiné occupe 415 ha suite à des plantations sous abri antérieures à 1958, sa croissance est en général dynamique. Une partie de ces peuplements (91 ha) est très âgée et peine à se régénérer.

Les épicéas (introduits) et **l'aulne** forment des parquets à l'intérieur des peuplements précédents. A basse altitude, le chêne sessile remplace le hêtre sur mauvaise station.

L'équilibre sylvo-cynégétique semble globalement atteint avec cependant quelques secteurs à concentration de cervidés.

L'aménagement précédent (1994 -2013) traitait la forêt en futaie par parquets (972 ha), en futaie régulière (685 ha) et taillis fureté (674 ha), tandis que 258 ha étaient hors sylviculture. Il prévoyait la création de la Réserve biologique domaniale.

L'objectif de régénération était de 432 ha et l'objectif annuel moyen de récolte de 8 635 m³.

La période passée a été marquée par l'annulation ou le report de coupes suite à la tempête de 1999, au manque de desserte de la forêt, à des problèmes ponctuels d'absence de régénération de sapin, à la lente installation de la régénération du hêtre, aux coupes réalisées seulement en partie dans les zones usagères et à des reports de crédit de reconstitution.

Les résultats de la mise en œuvre de l'aménagement sont :

- **une récolte de 6 244 m³/an** inférieure de 28% à la prévision.
- **une surface régénérée inférieure à la prévision (341 ha, soit 79% de l'objectif).**

Les travaux sylvicoles et d'infrastructure n'ont été que partiellement réalisés en raison des priorisations budgétaires.

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

Pour l'avenir, les enjeux de production, environnementaux et sociaux seront associés :

- 1 510 ha seront gérés en futaie par parquet
- 669 ha seront gérés en taillis fureté
- 14 ha seront classés en îlots de sénescence

Le reste est constitué de pâturages et de zones humides à maintenir, de peuplements en évolution naturelle et de pistes de ski. Un réajustement des potentialités estimées et la prise en compte de l'adaptation des essences dans le cadre de l'évolution climatique annoncée amène à augmenter les surfaces en évolution naturelle.

Compte tenu de la structure des peuplements en place, le traitement par parquet sera étendu à toute la futaie. Le traitement en taillis fureté sera conservé sur les zones en altitude et les terrains peu productifs.

Les essences principales retenues sont le Hêtre et le Sapin, en favorisant le mélange des essences.

La sylviculture mise en œuvre répondra aux objectifs suivants :

- **assurer la gestion durable de la forêt en enrayant son vieillissement** : une surface importante sera renouvelée et l'amélioration des jeunes peuplements sera assurée. Cet aménagement prévoit une récolte annuelle, de 12 500 m³ soit 5,7 m³/ha/an sur les 2179 ha en production : celle-ci est supérieure à l'accroissement moyen des peuplements (nécessité de décapitalisation).
- **préserver la biodiversité** : respect des prescriptions des documents de gestion environnementale (*document d'objectifs Natura 2000, plan de gestion de la RBD*), et des directives ONF en matière de prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante. L'aménagement prévoit 14,26 ha d'îlots de sénescence en plus de la réserve biologique.
- prendre en compte l'accueil du public et la préservation des captages.

Il est également prévu **la création de 17,4 km de routes forestières nécessaires à la réalisation des objectifs.**

Le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique est indispensable pour la pérennité de la forêt. Des actions devront être menées en cas de risque pour la viabilité des semis.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la (des) forêt(s)**
La forêt domaniale d'AUBRAC fait partie du domaine privé de l'état.
- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Aménagement de la forêt domaniale d'Aubrac
Départements de situation	Aveyron (12)
Région nationale IFN de référence	Aubrac (603) à 93 % et Bordure Aubrac (611)
Directive régionale d'aménagement ou schéma régional d'aménagement	DRA Sud massif - central

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Aveyron	Aurelle Verlac	84,8500
	Condom d'Aubrac	299,1556
	Curières	139,4628
	Prades d'Aubrac	673,7361
	Saint Chély d'Aubrac	1 381,9270
	Total	2 579,1315

- **Période d'application de l'aménagement**

2014 – 2033 (20 ans)

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale d'Aubrac	F17766H	2579,1479	04/05/1994	1994	2013

Une modification d'aménagement est intervenue en 2000 pour la période 2000 – 2013.

- **Carte de situation de la forêt : voir annexe 1**

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale (référentiel)	2 579,14 79	ha, ares centiares
Surface cadastrale retenue	2 579,13 15	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	2 579,13	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	2 346,39	ha, ares
Surface en sylviculture de production	2 178,94	ha, ares

- **Tableau des parcelles cadastrales : voir annexe 14**

- **Etat des lieux**

La surface cadastrale retenue – 2 579,13 15 ha – ne prend pas en compte deux parcelles bâties et une parcelle affectée à tort par le cadastre :

- Prades d'Aubrac **BO 16** (0,0166 ha) : Chalet de la source de Brameloup
- Saint Chély d'Aubrac **AE 100** (0,0612 ha) : ancienne maison forestière des Rajals
- Saint Chély d'Aubrac **AB 97** (0,1000 ha) : parcelle échangée en 1974

La surface cadastrale retenue a été établie à partir de l'historique de l'évolution foncière de la forêt afin d'obtenir un nombre fiable. La surface retenue pour l'aménagement de 1994, dont nous n'avons pas le détail, n'a pu être expliquée.

Depuis le dernier aménagement une seule modification a été enregistrée : acquisition d'une enclave de 1,3040 ha située commune de Saint Chély d'Aubrac (parcelle cadastrale AD 1 - parcelle forestière 41)

La matrice cadastrale comporte une erreur : la parcelle **AB 97** (0,1000 ha) de la commune de Saint Chély d'Aubrac est portée à tort au compte de l'état alors qu'elle a été échangée le 6 juin 1974 avec une autre parcelle contre un appartement, devenu logement de fonction, à Espalion.

Deux dossiers sont en cours d'instruction et n'ont pas été pris en compte pour la surface arrêtée :

- Une régularisation de cession de parcelles au Conseil général de l'Aveyron concernant des élargissements de routes départementales est en cours pour un total de 1,0560 ha. Il concerne les parcelles cadastrales **AB 79, 81** commune de Condom (parcelle forestière 55) et les parcelles **AH 225 à 227, 229 à 232, 235** commune de Saint Chély d'Aubrac (parcelle forestière 70). L'état récupérera 1,1291 ha situés parcelle forestière 70 commune de Saint Chély d'Aubrac.
- Un échange d'une bande de terrain avec la section de Ladrech pour sécuriser l'accès au canton de Régambal par la parcelle forestière 15.

La principale perte en surface depuis 1970 est due à la création et à l'extension de la station de ski de Brameloup. L'enclave créée abrite parkings, bâtiments techniques, commerces et chalets d'habitations. Il n'est pas à exclure une demande d'agrandissement de cette zone.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Forêt domaniale d'AUBRAC avant 1990	02 /08/1886	Bureaux de l'O.N.F. à Rodez

Seules les acquisitions de 1982 et 1993 ne sont pas bornées. Les limites de la parcelle 53 ne sont pas connues et doivent absolument être identifiées et matérialisées.

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt est essentiellement issue de biens confisqués aux communautés religieuses en 1792 :

- Les parcelles forestières 7 à 48 et 54 à 130 étaient une possession hospitalière propriété de l'hôpital d'Aubrac fondé en 1110. Elles ont été amputées en 1970 et en 1977 d'environ 17 ha pour la création du village de la station de ski de Brameloup.
- Le canton du Devez (139 ha) appartenait à l'abbaye de Bonneval, et, était rattaché avant 1954 à la forêt domaniale de la Roquette Bonneval.
- Les parcelles forestières 49 à 52 sont une acquisition de 1982.
- La parcelle forestière 53 est une acquisition de 1993.

Elle se divise en 8 cantons séparés (ci-dessous la liste du Nord-Ouest au sud) :

- Le **DEVEZ** (139,29 ha) : parcelles 1 à 6.
- **REGAMBAL** et les **TRUQUES** (511,10 ha) : parcelles 7 à 20 et 54 à 69.
- **L'ADRECH** (17,17 ha) : parcelle 70.
- **GANDILHOC** (58,26 ha) : parcelles 21 à 23.
- **BRAMELOUP** et **BOIS DEL CAU** (1645,18 ha) : parcelles 24 à 52 et 71 à 119.
- Les **FOUILLOUS** (177,36 ha) : parcelles 53 et 120 à 128.
- **AURAILLES** (17,74 ha) : parcelle 130.
- **FAVAREDE** (13,03 ha) : parcelle 129.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire, qui comprend 130 parcelles, est dans son ensemble conservé. Les seules modifications notables se situent au niveau des parcelles 86 à 96 :

- Ajustement des limites des parcelles 86 à 91 pour plus de cohérence avec la route départementale et les pistes de ski.
- Refonte des limites des parcelles 92 à 96 afin de s'adapter à la nouvelle route forestière créée en 2012. Notamment les parcelles 92 et 93 sont découpées et passent d'une orientation nord/sud à est/ouest.

La surface des parcelles forestières est détaillée en annexe 11.

- **Concessions**

Les concessions rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt, elles répondent à une demande sociale et ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Pistes de ski de descente		Parcelles 89 à 91, 100 à 102
Captage de source, réservoir et passage de canalisations	2006 - 2014	Parcelles 89, 90 et 100
Captage de source et passage de canalisations	2005 - 2013	Parcelle 41
Passage de ligne électrique aérienne	indéfini	Parcelles 21, 91 à 94
Location de l'abri des Rajals	2010 - 2016	Parcelle 41
Location du chalet de la source de Brameloup	2010 - 2016	Parcelle 100

Il n'y a pas de servitude.

Les concessions de pistes de ski, de captage et de ligne électrique sont liées à l'enclave de la station de ski de Brameloup. L'abri des Rajals et le Chalet de la Source sont loués aux locataires des lots de chasse correspondants.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	2 579,13
		400,19	885,65	519,77	773,52	
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	2 579,13
			208,13	1 961,88	409,12	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	2 579,13	
		2 037,39	541,74			
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	2 579,13	
	2 571,13	8				

Les enjeux de production sont fort uniquement pour les résineux en niveau hydrique moyen à fort. Les enjeux sont faibles en stations superficielles ou sommitales.

L'enjeu écologique est fort en réserve biologique domaniale et reconnu en ZSC ou ZNIEFF de type 1.

L'enjeu social est reconnu aux abords fréquentés de la station de ski, du lac des Picades et du chemin de saint Jacques de Compostelle ainsi que dans les périmètres immédiats et rapprochés des captages d'eau.

- **Carte des fonctions principales de la forêt : voir annexe 2 (3 cartes)**
- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	surface concernée	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves	60	Les peuplements d'épicéas sont sujets au fomes et aux attaques de scolytes.
- Déséquilibre grande faune / flore	156	Concentration locale de cervidés
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	730	Zones à plus de 1 km d'une route forestière
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	160	Terrains gorgés d'eau boisés ou non, ruisseaux, étangs.
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	10	Vestiges de l'occupation humaine passée (voie romaine, petit patrimoine bâti, ...)
- Importance sociale ou économique de la chasse	2 579	Lieu de chasse apprécié.
- Pastoralisme	2 479	Droit d'usage au pâturage.
- Pratique de l'usage	1 513	Bois de chauffage et outils aratoires.

- **Démarches de territoires**

La forêt est à cheval sur deux communautés de communes rurales : « Aubrac-Laguiole » à l'ouest et « Pays d'Olt et d'Aubrac » à l'est.

La forêt est entièrement comprise dans le projet de parc naturel régional « de l'Aubrac » en cours d'étude sur environ 80 communes de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère. Son aboutissement est prévu pour 2015.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

La forêt, située en rebord de plateau à la naissance des vallées, présente majoritairement des replats ou des versants peu pentus mais avec de nombreux obstacles à la mécanisation. Elle est parcourue par cinq ruisseaux déterminant des versants aux expositions majoritairement sud/sud-est et nord-ouest.

Avec un climat sans contrainte hydrique mais rigoureux et un terrain présentant de nombreuses dépressions humides, les bonnes conditions stationnelles se limitent à 50 % de la surface totale.

A - Topographie et hydrographie

La forêt domaniale d'Aubrac est située à l'extrémité sud du plateau du même nom et à la naissance des vallées encaissées, orientées nord-est/sud-ouest, qui le découpent jusqu'à sa base située au bord de la rivière Lot.

Si les altitudes extrêmes vont de 660 m au niveau du ruisseau des Mousseaux à 1 439 m sur le sommet des Truques, 87 % de la surface est située à plus de 1 100 mètres d'altitude et les lignes de crête parcourent 13 kilomètres en forêt. Le relief, peu pentu sur 70 % de la surface, présente toutefois de très nombreux obstacles à la mécanisation : falaises, zones humides, blocs rocheux.

Cinq ruisseaux d'importance sillonnent ou longent la forêt sur 19 kilomètres : le ruisseau de Menepeyre qui borde par le sud le canton du Devez, le ruisseau de la Poujade qui traverse le canton de Régambal, la boralde de Saint Chély qui borde le canton de Gandilhoc, le ruisseau des Mousseaux qui traverse la canton de Brameloup et borde le canton des Fouillous et celui du Merdanson qui traverse aussi Brameloup. Ce réseau hydrographique est complété par de nombreux ruisselets et petites zones humides, parfois tourbeuses, boisées en auline ou enherbées.

D'autre part la forêt domaniale est isolée au milieu de pâtures hormis dans sa partie nord-ouest où le massif boisé se poursuit avec entre autres la forêt domaniale de la Roquette Bonneval, la forêt communale de Condom d'Aubrac et celle de Laguiole.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

La forêt bénéficie d'un climat atlantique à tendance montagnarde avec de fortes précipitations bien réparties dans l'année et une température moyenne annuelle faible, ses caractéristiques sont modulées par l'altitude. Deux secteurs se distinguent :

Données météorologiques	Secteur dominant	Secteur secondaire
	Parcelles 1 à 52, 54 à 119 (2 401,77 ha)	Parcelles 53, 120 à 130 (177,36 ha)
Précipitation moyenne annuelle	1 500 à 1 700 mm	1 300 à 1 500 mm
Température moyenne annuelle	6 à 7 °C	9 à 9,5 °C
Précipitation estivale (jja)	280 à 320 mm	260 à 280 mm
Température maximale (juillet)	19 à 22 °C	23 à 24 °C
Bilan hydrique estival (jja)	0 à - 20 mm	- 30 à - 40 mm

Source : Météo France (Données Aurhely / 1971 - 2000)

Le facteur thermique est assez contraignant avec un froid hivernal prononcé, une centaine de jours de gel par an et des gelées précoces et tardives. La neige, bien qu'assez aléatoire en nombres de jours et en quantité ces dernières années, imprime également sa marque. Il y a environ 70 jours de brouillard annuel.

Les vents dominants d'ouest et de nord-ouest apportent la pluie et la fraîcheur et balayent les sommets. Le vent du sud réchauffe l'atmosphère et peut, l'hiver, soit apporter de la neige humide et lourde ou faire fondre rapidement le manteau neigeux.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

- **Géologie**

Les basaltes occupent 95 % du sous sol de la forêt domaniale, les 5 % restant, situés aux Fouillous, Aurailles, Favarède et en fond du vallon des Mousseaux, sont constitués de migmatites micaschisteuses et gneissiques et de gneiss œillets. Les formations superficielles engendrées par les basaltes sont sablo-limoneuses avec présence de gros blocs.

- **Unités stationnelles**

Les conditions stationnelles sont moyennement favorables à la production de bois avec seulement 50% de la surface à potentialité bonne ou très bonne.

Par rapport à l'aménagement précédent, le zonage a été réétudié et corrigé à la baisse en raison d'un classement qui s'est avéré trop optimiste de certaines stations au regard du comportement des peuplements.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
M3m	Montagnard, niveau hydrique fort, Mésotrophe	217,21	8	Résineux : Potentialité très bonne Feuillus : Potentialité bonne	
M2m	Montagnard, niveau hydrique moyen, Mésotrophe	1 096,22	42	Potentialité bonne	
T1	Niveau hydrique faible	168,58	7	Potentialité faible	
Msup	Montagnard supérieur (effet de crête)	864,25	34	Potentialité faible	
A	Station asylvicole (non boisée ou boisée hors sylviculture)	232,87	9	Sans objet	
Total		2 579,13	100		

Les stations « Msup » sont bien sûr situées en zones sommitales ou à proximité, à des altitudes supérieures à 1 100 mètres, en aval se situent les stations « M2m » avec en bas de versant, à la faveur d'un niveau hydrique meilleur, les stations « M3m ». Les stations superficielles « T1 » ou asylvicoles « A » sont imbriquées dans les précédentes en général sur de petites surfaces (exception faite des parcelles 53, 120 à 130 où les terrains superficiels et très pentus occupent de grandes étendues).

Les stations asylvicoles sont représentées pour les trois quarts par des terrains gorgés d'eau la majeure partie de l'année.

- **Carte des unités stationnelles : voir annexe 3**

1.2.2 Description des peuplements forestiers

Le hêtre, essence largement majoritaire, se partage globalement l'espace avec le sapin pectiné. Ses peuplements couvrent 1 684 ha dont 62 % en futaie pure ou mélangée au sapin et 38 % en taillis sommitaux peu productifs. Issue de conversion de taillis, cette futaie est globalement âgée (80-140 ans) et en retard de renouvellement. Les bois moyens, de qualité limitée, y sont dominants. Le sapin pectiné occupe 415 ha suite à des plantations sous abri antérieures à 1958, sa croissance est en général dynamique. Une partie de ces peuplements (91 ha) sont très âgés et peinent à se régénérer. Les épicéas (introduits) et l'aune forment des parquets à l'intérieur des peuplements précédents. Le chêne sessile à basse altitude remplace le hêtre sur mauvaise station.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Hêtre	1 713	73
Sapin pectiné	352	15
Chêne sessile	118	5
Epicéa commun et de Sitka	70	3
Aulne glutineux	70	3
Autres feuillus	23	1
Total	2 346	100%

Les « autres feuillus » sont l'alisier blanc, le châtaignier, l'érable plane, le bouleau verruqueux, le frêne et le tremble et ne forment pas de peuplements purs. L'alisier est présent dans le taillis de hêtre des parties sommitales.

- **Répartition des types de peuplement**

(Seule l'essence dominante qualifie le peuplement)

Les futaies (feuillues 70% / résineuses 30 %) couvrent 61 % de la surface, les taillis 30 % et les vides 9 %. 93 % des futaies feuillues sont dominées par le hêtre et 87 % des futaies résineuses sont dominées par le sapin.

Code*	Type de peuplement (ou famille)	Surface (ha)	%	Surface en sylviculture	Surface hors sylviculture
	FUTAIE				
FHET*A	Gaulis de hêtre	128,45	5	128,45	
FHET*B	Perchis de hêtre	62,68	3	62,68	
FHET*C	Futaie adulte de hêtre	733,48	29	697,31	36,17
FHET*D	Futaie de hêtre en cours de régénération	113,75	4	113,75	
FS.P*A	Semis de sapin pectiné	16,00	<1	16,00	
FS.P*B	Perchis de sapin pectiné	225,16	9	225,16	
FS.P*C	Futaie adulte de sapin pectiné	150,37	6	150,37	
FS.P*D	Futaie de sapin pectiné en cours de régénération	23,17	1	23,17	
FCHS*C	Futaie adulte de chêne sessile	71,19	3	51,78	19,41
FEPC*B	Perchis d'épicéa commun	19,00	<1	19,00	
FEPC*C	Futaie adulte d'épicéa commun	8,49	<1	5,17	3,32
FEPC*D	Futaie d'épicéa commun en cours de régénération	13,08	<1	13,08	
FEPS*B	Perchis d'épicéa de Sitka	19,35	<1	19,35	
	TAILLIS				
THET	Taillis de hêtre	646,01	25	604,93	41,08
TCHS	Taillis de chêne sessile	39,85	2	21,78	18,07
TAUL	Taillis d'aulne	76,36	3		76,36
	VIDES				
VLSN	Landes	36,14	1	26,96	9,18
VPRE	Pâtures	122,81	5		122,81
VROC	Zones rocheuses	14,41	<1		14,41
VSAG	Zones humides	34,13	1		34,13
VSKI	Pistes de ski	25,25	1		25,25
	Total	2 579,13	100%	2 178,94	400,19

*Le code est construit selon la forme « traitement-essence-*stade » ou pour les zones non boisées « V-nature du vide » (détail en fin d'annexe 11).

*A : stade gaulis, pas de 1^{ère} éclaircie durant la période

*B : perchis, stade de la 1^{ère} et 2^{ème} éclaircie

*C : futaie adulte, stade des éclaircies suivantes

*D : futaie ouverte en régénération

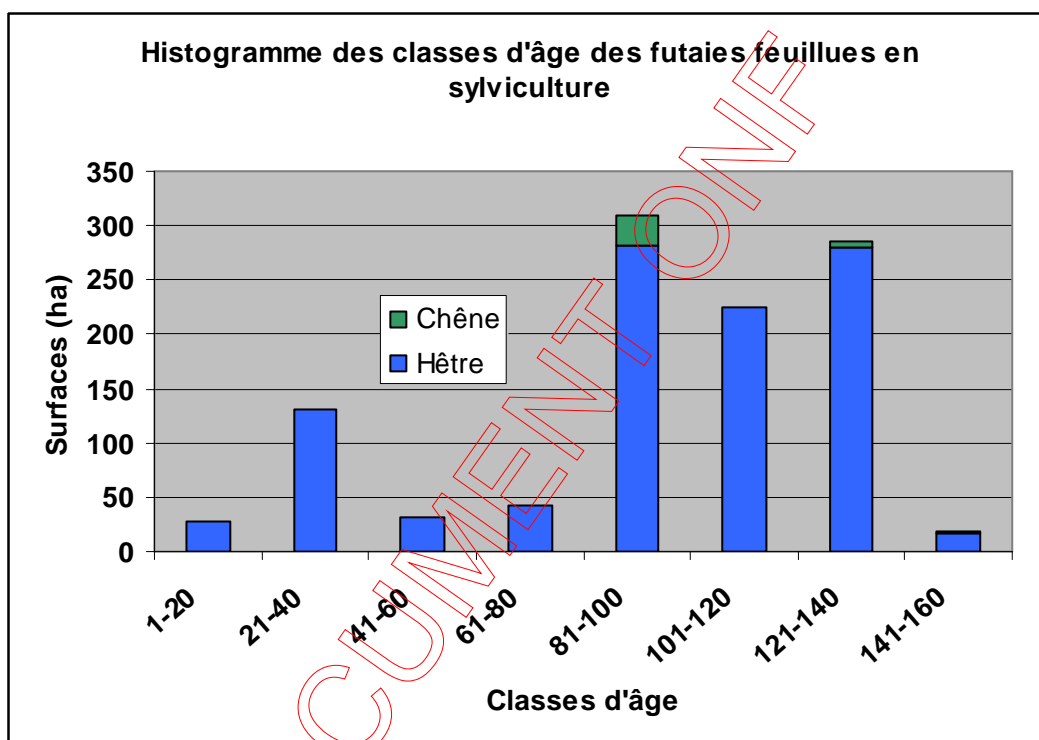
PEUPLEMENTS FEUILLUS

Les peuplements feuillus âgés de plus de 80 ans sont majoritaires, ils sont issus de taillis surexploités au 19^{ème} siècle dont la conversion a été échelonnée durant la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. Ces futaies sont de faible qualité et dominées par les bois moyen, elles peuvent abriter du sapin en sous étage. Les hauteurs dominantes et les grosseurs des bois sont largement corrélées à l'altitude.

La classe de fertilité apparente de ces vieux peuplements est faible : classe 3 ou 4 (cf. guide des sylvicultures du hêtre massif pyrénéen ONF – 1996, qui comprend 4 classes).

Les futaies plus jeunes sont issues de régénérations naturelles des mêmes peuplements, dans certaines parcelles ils sont en mélange par bouquets ou parquets avec le sapin.

On observe globalement un excès de vieux bois et un manque des autres catégories.



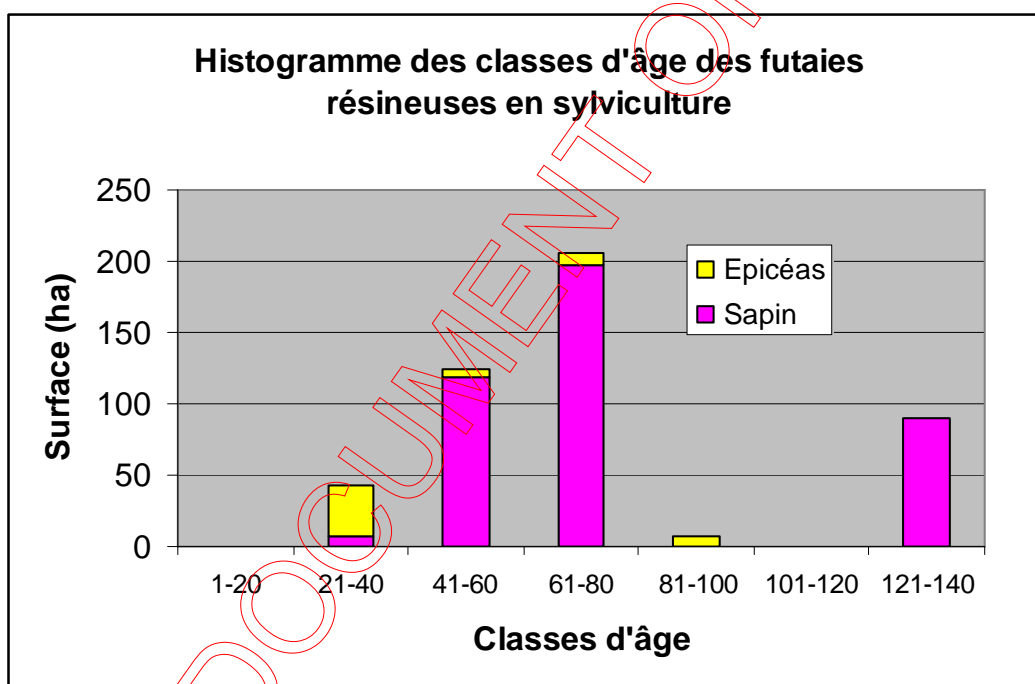
Les taillis sont des taillis furetés d'altitude ou de station superficielle dont la croissance est très lente.

FUTAIES RESINEUSES

Le sapin pectiné a été introduit en deux vagues de plantation, 1895 – 1900 et 1949 – 1958, en sous étage des peuplements de hêtre. Les arbres des premières installations (91 ha), situées parcelles 1 à 6, ont environ 122 ans et sont en nature de gros bois. Les arbres des plantations de 1949 à 1958 (316 ha), donc âgées de 55 à 69 ans, sont situés dans les parcelles 13 à 48. Ils forment des futaies de petits bois ou bois moyen, suivant la date à laquelle le couvert a été supprimé et sont en mélange par bouquet avec le hêtre. La classe de fertilité ne peut être définie avec précision en raison du temps passé en sous étage mais elle pourrait aller de 3 (médiocre) au dessus de 1250 m à 1 (très bonne) en dessous 1150 m d'altitude suivant la nature de la station.

Les épicéas (56 ha) sont issus de plantations réalisées au 20^{ème} siècle et forment des peuplements de petits bois à bois moyens. Ils présentent en général des problèmes sanitaires liés aux scolytes ou au fomes.

Des bouquets de mélèze (non cartographiés), introduits en même temps que les épicéas sont de belle venue.



Les peuplements régénérés pendant la période 1994 – 2013 apparaissent dans les classes d'âge 41 – 80 ans en raison des sapins préexistants plantés en sous étage qui forment aujourd'hui la futaie d'avenir après l'enlèvement des hêtres.

- Carte des peuplements : voir annexe 4

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	431,96 ha
Surface effectivement régénérée	340,98 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	8,23 ha

L'objectif de régénération était fixé 150 ha au dessus de la surface d'équilibre en raison du vieillissement des peuplements de hêtre. La régénération prévue était naturelle hors 7 ha de plantations résineuses.

Cet objectif n'a pu être réalisé pour diverses raisons : annulation ou report de coupes suite à la tempête de 1999, manque de desserte de la forêt, problèmes ponctuels d'absence de régénération de sapin, temps long nécessaire pour obtenir la régénération de hêtre, coupes partielles dans les zones usagères, absence de crédit reconstitution.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	340,98	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	150,00	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0,00	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	28,24	

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Les peuplements principaux ont fait l'objet d'un échantillonnage de placettes dendrométriques, les autres ont été décrits à dire d'expert. Les données qui ont été recueillies sur les placettes sont le nombre de tige, le diamètre, la hauteur dominante, sauf pour les jeunes peuplements de sapin où seules la hauteur dominante et la surface terrière ont été mesurées.

- Résultats synthétiques d'inventaire par essences et catégories de grosseur

Peuplement	Age moyen	Ho	densité	% tiges autres ess.	Petits bois	Bois moyens	Gros bois	% G autres ess.		Dg	Do	V/ha	* Observation
	(an)	(m)			(% de surface terrière)			(m2)	(cm)	(cm)	m3		
FEPC*B FEPS*B	50	21,5	445	28%	28%	54%	18%	29,6	19%	29,1	39	240	1
FEPC*C	70	26,4	532	0%	13%	37%	50%	50,8	0%	34,9	47,7	480	
FEPC*D	70	26,7	247	10%	3%	29%	68%	37	2%	43,6	53,9	365	2
FS.P*C	60	19,7	437	18%	28%	48%	24%	28,8	15%	29,9	37,4	205	
FS.P*C	122	26,9	250	39%	8%	21%	71%	36,6	16%	43,2	57	390	3
FS.P*D	122	27,8	116	32%	1%	17%	82%	24,9	29%	52,7	53,6	265	3
FHET*D	105	23,3	180	7%	5%	47%	48%	21,5	9%	39,1	44,6	230	4
FHET*C	105	22,1	300	2%	13%	59%	28%	27,9	1%	34,4	42,9	280	
FHET*C	105	20,2	425	0%	31%	56%	13%	27,3	0%	28,6	38,7	240	
FHET*C	105	16,8	273	12%	14%	80%	6%	20,7	12%	31,1	37,5	180	5
FHET*C	105	16,8	373	4%	32%	63%	5%	22,5	4%	27,7	35,8	180	
FHET*C	105	16,6	471	11%	33%	67%	0%	29,6	12%	28,3	36	235	
Taillis		14,8	826	10%	68%	31%	1%	27,6	5%	20,6	32	170	

* Observations

- Parcelles 49 à 52 uniquement
- Parcelles 12 à 20 uniquement
- Parcelles 1 à 6 uniquement
- Futaies de hêtre avec une hauteur dominante supérieure à 19 mètres
- Futaies de hêtre avec une hauteur dominante inférieure à 19 mètres

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

La production biologique est estimée à 4,7 m3/ha/an. La récolte n'a été qu'à hauteur de 61 % de celle-ci en raison principalement des conséquences de la tempête de 1999 et du manque de desserte en forêt. Les produits accidentels ont été très faibles. L'exploitation est rendue difficile par la nature du terrain et les périodes d'enneigement. La desserte est très incomplète avec 750 ha de surface non desservie par une route forestière et le déficit en places de dépôt.

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	400,19	885,65	519,77	773,52	2 579,13

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Essence	Production en volume (Données IFN 2010 corrigées ONF) (m ³ /ha/an)
Feuillus	3,57
Résineux	8,96
Total	4,70

La forêt domaniale étant majoritairement en partie sommitale du massif de l'Aubrac la production réelle pourrait être en deçà de ces chiffres.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes commerciaux récoltés (période : 1994 à 2012)													
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		PA : produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	Prévu (hors PA)	réalisé		
en m³ / an totaux récoltés au cours de l'aménagement													
3 760	2 997	3 768	2 560			1 107	687		122	8 635	6 244	5 522	
											Ecart		
											-	18 %	
en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)													
8,41	6,70	3,81	2,59			1,73	1,27			3,97	2,87	2,54	

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Le volume récolté représente 72 % de la prévision et 61 % de la production théorique. Quatre raisons principales expliquent ce fait : l'absence de desserte de certaines zones où des coupes étaient programmées, un processus de régénération naturelle du hêtre plus lent que prévu, une diminution des usagers et des perturbations du marché du bois engendrées par la tempête de 1999. Tous les groupes d'aménagement sont touchés par cette baisse et plus particulièrement le groupe d'amélioration.

Les produits accidentels sont limités principalement aux coupes rases sanitaires des épicéas.

Le marché local du bois d'œuvre de hêtre est depuis plusieurs années en berne et donc la majorité de la production est écoulee en bois de chauffage

B - Desserte forestière

• Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues		1,5	non	Bon à moyen	Zones non desservies. Manque de places de dépôt et retournement.	Production de bois, cynégétique.
	empierrées	26.9					
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte		12.3			Bon		Accueil du public, production de bois, cynégétique.
Autres accès dont pistes et sommières		77.9	3	non	mauvais	Zones non desservies	Production de bois, cynégétique.
Ancrages câbles		Nb :					

La surface de la forêt non desservie par une route forestière ou une route publique est d'environ 750 ha, soit 30 % de la forêt. De grands ensembles seraient à équiper :

- parcelles 50 à 52
- parcelles 57 à 69
- parcelles 73 à 75, 79 à 85
- parcelles 120 à 130 (dont limitation de tonnage)

Dans l'ensemble les routes forestières sont en bon état sauf celle des Rajals dont la moitié ouest est à refaire entièrement, mais elles manquent de places de retournement et de dépôt. Les pistes ne sont en général accessibles qu'aux véhicules tout terrains.

• Principales difficultés d'exploitation :

- La nature du terrain (blocs rocheux apparents, zones humides, micro falaises) limite fortement la mécanisation des exploitations.
- Le stockage des bois est mal aisé du fait du nombre très réduit des places de dépôt.
- L'altitude élevée de la forêt avec un enneigement irrégulier mais fréquent rend l'exploitation difficile voire impossible de décembre à mai.

• Schémas de desserte existants

Il n'existe pas de schéma de desserte.

• Carte de la desserte : voir annexe 5

1.3.2 Fonction écologique

Les enjeux environnementaux sont principalement liés aux milieux humides (aulnaies, ruisseaux, lacs, tourbières, prairies humides), à la pelouse à nard et à la hêtraie acidiphile. Ils se concrétisent par une réserve biologique dirigée dont l'enjeu est fort, une ZNIEFF de type 1 et une Zone spéciale de conservation (Natura 2000) qui représentent un enjeu reconnu.

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		208,13	1 961,88	409,12	2 579,13

- Statuts réglementaires et zonages existants : voir carte en annexe 6

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Réserve biologique dirigée	409,12	« Tourbières de l'Aubrac » Conservation des tourbières et milieux tourbeux ainsi que des espèces associées. Maintien du taillis fureté sommital de hêtre et pelouses d'altitude.	Création par A.M. du 04/11/2004 Plan de gestion 1998-2013. Parcelles 54 à 59, 66p, 67p, 69, 74p, 79p, 80, 81, 83, 85, 86, 87p, 104 à 107
Éléments du territoire orientant les décisions			
Projet de Parc naturel régional	2579,13 (toute la forêt)	« Aubrac » Paysages variés et emblématiques, biodiversité exceptionnelle. Patrimoine historique et culturel très riche.	En cours d'étude. Création envisagée pour 2015.
Natura 2000 Habitats (ZSC)	2068,00 (2/3 nord de la forêt)	7300871 – « Plateau central de l'Aubrac aveyronnais » Milieux aquatiques et zones humides, tourbières. Quinze habitats et quatre espèces d'intérêt communautaire dont respectivement quatre et une prioritaire.	Document d'objectifs de la ZSC du Plateau central de l'Aubrac aveyronnais (2004)
ZNIEFF de type I	2371,00 (sauf parcelles 53, 120 à 130)	8300007462 – « Plateau de l'Aubrac aveyronnais » Intérêts faunistiques et floristiques, nombreux habitats d'intérêt communautaire.	Fiche descriptive du Muséum d'histoire naturelle.

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Les principales menaces concernent les milieux ouverts imbriqués dans la forêt, que ce soit les tourbières, les zones humides ou les pelouses sèches : leur disparition ou leur dégradation peut se manifester par la fermeture du milieu à cause du sous pâturage, de l'assèchement, de l'appauvrissement par surpâturage ou de fertilisation.

Les milieux forestiers pourraient être altérés par la disparition des vieux arbres, la disparition de la hêtraie acidiphile ou la dégradation des aulnaies par une forte exploitation ou le passage d'engins forestiers.

Les cours d'eaux sont sensibles également à la pollution ou au re-calibrage.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

La loutre (ruisseaux, lacs) et la ligulaire de Sibérie (clairière d'1,5 ha) sont localisées dans l'espace alors que la rosalie alpine peut se trouver dans toute la forêt.

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Ligulaire de Sibérie		Maintien d'un milieu ouvert.	National Europe Annexe II et IV
Faune remarquable			
Rosalie alpine		Habitat diffus. Nécessité de conserver des arbres âgés, sénescents ou morts et les rémanents d'exploitation.	National
Loutre		Sensible aux exploitations forestières pendant la période de reproduction	Europe Annexe II et IV
Ecrevisse à pattes blanches		Sensible à la dégradation de la qualité de l'eau, à la sur pêche et à l'introduction de l'écrevisse signal.	

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire : voir carte en annexe 7**

Ils représentent 4 % de la surface de la forêt et se partagent en :

- forêts (63 ha)
- landes et pelouses (35 ha)
- milieux aquatiques non marins (3 ha)
- tourbières (2 ha)

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Bois de frêne et d'aulne des ruisselets et des sources	oui	91E0	44.31	Habitat stable en état de conservation moyen. Eviter les passages d'engins et une forte ouverture.	41
Formation herbeuse à nard	oui	6230	35.1	Habitat stable en bon état de conservation. Maintien d'un pâturage extensif.	31
Tourbière haute active	oui	7110	51.1	Habitat en régression. Etat de conservation moyen. Maintien d'un pâturage extensif voire déboisement de zones enrésinées.	1,5
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Hêtraie acidiphile atlantique à luzule blanche	non	9120	41.122	Habitat stable en bon état de conservation. Maintien du hêtre en peuplement mélange avec sous étage de houx.	22
Eaux mésotrophes	non	3140	22.12x22.44	Habitat stable en bon état de conservation. Laisser faire la dynamique naturelle.	3
Landes acidiphiles montagnardes	non	4030	31.226	Habitat stable en bon état de conservation. Maintien d'un pâturage extensif.	2,6
Prairies humides à molinie	non	6410	37.311	Habitat stable en état de conservation moyen. Maintien d'un pâturage extensif.	2,5
Tourbières hautes dégradées	non	7120	51.2	Habitat en régression. Etat de conservation moyen. Maintien d'un pâturage extensif.	0,4
Végétation immergée de rivière	non	3260	24.4	Habitat stable en état de conservation moyen. Aucune fertilisation à proximité en amont.	0,1

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Les enjeux liés à la fonction sociale de la forêt sont essentiellement concentrés sur la zone de Brameloup avec les activités de la station de ski. Il existe aussi quatre captages d'eau potable qui concernent la forêt.
Les conflits d'usage entre les divers acteurs sont les principales difficultés rencontrées.

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		2 037,39	541,74		2 579,13

A - Accueil et paysage

• Référence à l'atlas départemental des paysages

La forêt se situe dans l'entité « nord Aveyron » de l'atlas départemental des paysages (C.AU.E. - 2008) qui va de la rivière Lot aux sommets de l'Aubrac aveyronnais. Vallées, piémont et plateau y sont liés par l'histoire. L'altitude conditionne la répartition des paysages, avec en partie sommitale, là où se trouve la forêt, de grandes étendues ouvertes.

• Réglementations, plans départementaux et études existantes

- Zone de quiétude de Régambal et des Truques : depuis 1995 un arrêté ministériel fixe des restrictions de circulation et de fréquentation dans les parcelles 1 à 20 et 54 à 69 du 15 septembre au 15 octobre en période du brame des cerfs.

- Plan départemental de randonnée pédestre : certaines portions des GR 6 et 65 sont classées.

• Classements réglementaires

Il n'y a aucun classement réglementaire lié à l'accueil du public et aux paysages.

• Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

L'Aubrac est une petite région de haute réputation culturelle, environnementale et culinaire qui attire un large public. Sa fréquentation, plutôt locale hors saison, s'élargit très largement en été avec notamment les randonneurs du sentier de saint Jacques de Compostelle. Les divers secteurs de la forêt sont concernés de façon inégale, mais toujours modérément, par ces activités touristiques. Seul l'afflux de curieux pour écouter le brame du cerf a nécessité la prise de mesures réglementaires. L'enclave de la station de ski avec ses parkings, commerces et ses habitations crée un pôle d'attraction au cœur de la forêt.

Sites	Attrait du site	Fréquentation
Station de ski de Brameloup	Accès facile, station familiale	Hiver. moyenne
Lac des Picades	Cadre paysager, pêche, aire de pique nique	Année. moyenne
Sentiers de randonnée et de VTT	Paysages, sentier de saint Jacques de Compostelle	Année. moyenne
Forêt	Chasse, champignons	Année. moyenne
Le devez, Régambal et les Truques	Brame du cerf	Septembre/octobre. moyenne

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Forêt	Sentiers de randonnée et de VTT	Conflits possibles en période de chasse	Bon état
Brameloup	Station de ski (parking, commerces, habitations, pistes)	Zone urbanisée dans une enclave et "Couloirs" déboisés en forêt domaniale. Ornières sur les pistes de fond	Bon état
Lac des Picades	Petite retenue avec aire de pique nique		Bon état
Le devez	Sentier de découverte et aire de pique nique		Bon état
Source de Brameloup	Bâtiment avec aire de pique nique		Bon état

Le dernier équipement est le sentier de découverte créé en 2013 et financé par la communauté de communes Aubrac-Laguiole.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Intermédiaire	Abord des sentiers balisés	Zones de vue de proximité moyenne
	Station de ski de Brameloup	

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

La création du parc naturel régional sera un atout pour la cohérence et le développement en toute harmonie des activités touristiques.

Des difficultés de conciliation de la pratique du ski de fond, de la chasse et de l'exploitation forestière sont récurrentes en raison de la création, quasi inévitable, d'ornières sur les pistes de fond par les deux derniers et de la fermeture des chemins aux véhicules lorsque les pistes de fond sont damées.

La régénération des vieux peuplements de hêtre devra faire l'objet d'attention en zones à forte visibilité.

- **Carte des équipements d'accueil du public : voir en annexe 8.**

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable non réglementés**

Captage (libellé ou nom)	Localisation (éventuellement hors forêt)
Village vacances de BRAMELOUP	Canton de BRAMELOUP

Ce captage fait l'objet d'une concession à titre précaire et ne prévoit aucune disposition particulière.

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

La gestion forestière devra se conformer à la réglementation en vigueur.

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
Les BRASSES	450	Non	oui	oui	Gestion durable de la forêt
Les TOUZES	430	Non	oui	oui	
BRAMELOUP 1	6	oui	oui	oui	
BRAMELOUP 2	10	oui	oui	oui	

- **Carte des captages d'eau potable : voir en annexe 9.**

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	2 571,13	8,00			2 579,13

Aucun classement réglementaire n'existe sur la forêt. Les falaises ou zones de fortes pentes sont en général boisées et l'érosion ou la chute de bloc y sont très limités. Il n'y a pas d'habitation en aval des ces escarpements. Seule la RD 533 dans la traversée de la parcelle 21 est directement sous versant boisé très abrupt qui justifie le classement de 8 ha en enjeu faible.

DOCUMENT ONE

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
Conditions climatiques et stationnelles adaptées à la production et à la valorisation des bois, conditions très variables selon l'altitude.	Traitement en futaie sur les parties fertiles et en taillis fureté sur les zones sommitales ou de faible fertilité.
Hêtre et sapin pectiné bien adaptés aux conditions locales, en peuplements morcelés.	Futaie par parquet de sapin/hêtre ou hêtre/sapin régénérés naturellement.
Droit d'usage au bois de chauffage.	Conservation du hêtre comme essence principale sur les zones usagées.
Peuplements âgés et excès de vieux bois sur l'ensemble de la forêt.	Effort de régénération soutenu à hauteur de la contrainte de vieillissement.
Desserte largement incomplète.	Programme d'investissement destiné à équiper les zones non desservies.
Fonction écologique	
Réserve biologique domaniale.	Entretien de zones humides prévu dans le cadre de la gestion de la réserve biologique dirigée et des droits d'usage au pâturage.
Zone spéciale de conservation avec habitats d'intérêt communautaire.	Prise en compte des préconisations du document d'objectif.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Fréquentation générale de la forêt.	Schéma d'accueil du public en cours d'étude pour concilier les différents usages de la forêt.
Station de ski de Brameloup	Régénération par parquets réduits voire bouquets pour les peuplements protégeant l'enneigement des pistes et remontées mécaniques.
Sensibilité paysagère locale.	Taillis fureté et régénération par parquet.
Captages de sources.	Respect de la réglementation liée à ces captages.
Protection contre les risques naturels	
8 ha de versant abrupt sur RD 533.	Maintien du couvert boisé.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Pastoralisme usager.	Classement « hors sylviculture » des zones pâturées.
Equilibre forêt gibier.	Etablissement de plans de chasse adaptés au maintien de l'équilibre en vu d'une régénération naturelle sans protections.
Maintien de l'intégrité des limites.	Reboisement des zones d'épicéa rasées pour raison sanitaire.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	0,00	685,10
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)	1 510,05	971,85
Taillis fureté	668,89	664,20
Sous total : surface en sylviculture de production	2 178,94	2321,15
Hors sylviculture de production	400,19	258,33
Total : surface retenue pour la gestion	2 579,13	2 579,48

La gestion en parquet est généralisée à l'ensemble de la futaie car elle est bien adaptée à la physionomie de la forêt, notamment au mélange hêtre/sapin issu des plantations sous abri passées avec la régénération naturelle du hêtre qui s'en est suivi. La dimension des parquets a été augmentée pour éviter les problèmes de gestion des micro surfaces rencontrés lors du précédent aménagement. Une gestion locale par bouquets sera appliquée pour les parcelles où se trouvent les pistes de ski de descente.

Le traitement en taillis fureté, très bien adapté au hêtre en montagne, est maintenu pour les zones peu productives d'altitude. Cette gestion extensive sans investissement devra toutefois assurer la pérennité de ce traitement en pratiquant à chaque passage en coupe des micros trouées de régénération de façon à renouveler l'ensouchement.

La révision du zonage des stations forestières a modifié le classement de certaines unités de description, c'est pourquoi les surfaces en hors sylviculture sont plus importantes.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

- Carte des essences objectif : voir annexe 10

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences Objectif principal déterminant la sylviculture	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernées
Chêne sessile	Potentialité faible. Gestion en taillis fureté	38,13	60	20	Hêtre	T1
Hêtre	Potentialité bonne	528,33	110	55	sapin pectiné, chêne sessile	M3m, M2m
	Potentialité faible	5,62	105	40	sapin pectiné, chêne sessile	T1
		14,69	120	50	Sapin pectiné, alisier blanc	Msup
	Potentialité faible. Gestion en taillis fureté	630,76	60	20	alisier blanc, chêne sessile	Msup, T1
Sapin pectiné	Potentialité très bonne	103,22	95	55	hêtre, chêne sessile, mélèze, épicéas	M3m
	Potentialité bonne	661,74	110	50	hêtre, chêne sessile, épicéas	M2m
	Potentialité faible	196,45	125	45	Hêtre, épicéas	Msup
Total surface en sylviculture de production		2 178,94				

Le sapin pectiné et le hêtre sont conservés comme essences objectif principal en raison de leur très bonne adaptation locale, ils se régénèrent facilement avec très peu d'intervention sylvicole.

Ces essences objectif principales sont celles qui déterminent la sylviculture, elles peuvent être en mélange pied à pied ou en parquets avec les essences d'accompagnement. Le mélange sapin/hêtre sera favorisé et le renouvellement par régénération naturelle permettra de doser la présence de chaque essence. La faculté de régénération naturelle du sapin lui permettra de s'installer dans toute la forêt à long terme, le gestionnaire devra donc veiller à en limiter l'extension dans les zones usagères, par les éclaircies, afin de conserver le potentiel de bois de chauffage.

Les épicéas sont conservés au titre d'essences secondaires principalement. Transitoirement sur les stations d'altitude où ils seront régénérés naturellement d'ici 10 ans, ils formeront de nouveaux peuplements quasi purs. La faible surface occupée par ceux-ci ne laisse craindre aucun risque sanitaire d'envergure.

Le chêne sessile ne sera essence objectif que sur les stations superficielles en dessous de 1000 m où il sera traité en taillis.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

La forêt présente une contrainte de vieillissement importante et qui, au regard d'une grande surface disponible, pourra être respectée. La surface à régénérer durant l'aménagement sera de 430,77 ha et dans la mesure où une importante surface reste à ouvrir elle sera réalisée majoritairement en deuxième période d'aménagement.

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		454,72 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		495,25 ha	
Surface d'équilibre (Se)		273,47 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		590,26 ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	432,94 ha	203,20 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	430,77 ha	25,31 ha
Surface à reconstituer (S _{rec})		8,23 ha	8,23 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		83,32 ha	

La surface disponible englobe tous les peuplements qui auront atteint les critères minimaux d'exploitation durant l'aménagement. La surface de contrainte de vieillissement a été calculée sur 2 durées d'aménagement en fonction des peuplements qui atteindront l'âge maximum d'exploitation théorique. Ce dernier est fixé pour l'ensemble de la zone « sud massif central ». En forêt domaniale d'Aubrac, l'évolution des peuplements de hêtre est lente et il n'y a pas d'urgence sanitaire. La surface à ouvrir retenue, bien qu'inférieure à la contrainte de vieillissement, permettra un renouvellement des peuplements adapté à la forêt.

Le groupe de reconstitution est formé de vides anciennement boisés en épicéas en bordure du périmètre où la conservation des limites justifie le reboisement.

La surface de régénération acquise est faible car beaucoup de peuplements régénérés au précédent aménagement avaient un sous étage de sapins plantés mesurant déjà plus de trois mètres et la nouvelle surface à régénérer n'atteindra pas encore cette hauteur en 2033.

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	sur 20 ans	sur 40 ans
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	291,28 ha	403,87 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha	391,10 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	77,47 ha	190,00 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	85,97 ha	85,97 ha
Total	454,72 ha	1070,94 ha

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	sur 20 ans	sur 40 ans
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	149,80 ha	149,80 ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	291,28 ha	598,51 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha	242,19 ha
Total	441,08 ha	990,50 ha soit 495,25 sur 20 ans

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Condition à remplir	Surface
Création d'une route forestière ou d'une place de retournement/dépôt	59,53 ha
Financement d'un boisement	8,23 ha
Total	67,76 ha

2.3.3 Taillis fureté

- **Bilan des coupes de taillis menées au cours de l'aménagement précédent**

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis fureté	616,20 ha	509,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha	0,00 ha

Les 18 % de surface non passée en coupe concerne des zones non desservies ou de fort relief.

- **Surface à passer en coupe de taillis fureté (S_{TSF})**

Surface à passer en coupe de TSF ou taillis fureté	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	668,89	ha
--	---	--------	----

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

- Tableau de composition des unités de gestion : voir en annexe 11

A - Constitution des groupes d'aménagement

- Classement des unités de gestion surfaciques

Les unités de gestion font plus de 3 ha (sauf 21 b, îlot de sénescence) pour éviter le trop grand morcellement. Elles peuvent donc regrouper des types de peuplements dont le traitement et le classement sont différents, ce qui explique la non concordance des surfaces avec le tableau des traitements du titre 2.2.1

Groupes de futaie par parquets

Groupe (code)	Parcelle	U G	Surface totale	Surface en sylviculture	Surface à ouvrir	Surface à terminer	Surface à reconstituer	Surface à améliorer
Futaie par parquet (PAR)	1	u	29,55	29,55		12,88		15,01
	2	u	27,92	27,92	13,65	13,65		14,27
	3	u	21,94	21,94	21,94	21,94		
	4	u	17,51	17,51	11,40	11,40		6,11
	5	u	26,65	26,65	10,36	14,10		11,41
	6	u	15,72	15,72		10,29		5,43
	7	u	15,29	12,42		12,42		
	8	u	11,20	9,06		9,06		
	9	u	15,24	12,66	5,54	12,66		
	10	a	9,96	9,96	9,96	9,96		
	11	u	14,68	13,58	10,86	13,58		
	12	u	17,01	17,01	15,59	17,01		
	13	u	16,59	16,59	12,41	13,55		1,91
	14	u	13,44	13,44	0,50	0,92		12,52
	15	u	21,21	21,21	3,88	3,88		
	16	u	14,92	14,92	12,18	14,92		
	17	u	14,18	14,18	12,76	14,18		
	18	u	15,89	15,89	12,71	15,89		
	19	u	12,00	12,00		2,48		9,52
	20	u	13,18	12,48		12,48		
	21	a	26,26	26,26	22,82	22,82		3,44
	22	u	11,51	11,51				11,51
	23	u	19,64	19,64				19,64
	24	u	18,73	18,73			1,42	9,74
	25	u	21,11	20,17	13,47	13,47		6,70
	26	u	18,68	18,68				1,44
	27	u	26,56	26,56		8,28	2,14	9,48
	28	a	22,10	22,10	6,06	6,06		5,42
	29	u	30,81	30,81				30,81
	30	u	15,89	14,41				14,41
	31	u	21,68	20,95				20,95
	32	a	29,11	29,11				29,11
	33	a	24,13	24,13	1,81	5,54		18,59
	34	a	18,51	18,51	2,63	10,90		7,61
	35	a	29,19	29,19	12,31	12,31	2,43	
	36	u	26,64	26,64	1,16	1,16	1,06	24,42
	37	u	31,81	31,81				27,48
	38	c	15,34	15,34				7,16
	39	b	29,19	29,19				25,40
	40	u	12,60	10,33	9,68	9,68		

Groupe (code)	Parcelle	U G	Surface totale	Surface en sylviculture	Surface à ouvrir	Surface à terminer	Surface à reconstruire	Surface à améliorer
	41	a	17,10	17,10	12,07	3,85	1,18	
	42	a	15,62	15,62				5,16
	43	u	16,46	15,46				15,46
	44	a	12,68	12,68				12,68
	45	u	12,46	9,68				9,68
	46	u	10,52	9,77				8,18
	47	u	14,53	14,53				9,51
	48	u	11,92	10,43				7,04
	49	u	19,92	19,92				19,92
	50	b	23,12	21,66				21,66
	51	a	26,85	26,85				26,85
	52	u	8,95	8,95				8,95
	53	b	9,45	9,45	9,45	9,45		
	60	a	7,09	7,09				7,09
	62	a	6,13	5,48				5,48
	64	u	20,33	19,76				19,76
	65	u	23,84	21,38				19,90
	66	u	19,10	16,63	15,35			
	67	u	16,63	16,63	16,63			
	70	u	17,17	17,17	8,26			6,23
	71	b	4,72	4,72		4,72		
	72	a	6,22	6,22	6,22			
	73	b	17,75	17,75				16,42
	74	a	7,00	7,00				7,00
	75	a	11,47	11,47		4,88		6,59
	88	b	12,07	10,42				10,42
	89	a	17,46	17,46	5,59			11,87
	90	b	18,29	18,29	18,29			
	91	b	5,57	5,57	5,57			
	92	a	20,04	20,04	18,02	2,02		
	93	u	26,85	26,85	4,44	9,50		12,91
	94	b	23,66	23,66	16,52	11,16		7,14
	95	u	21,60	21,60	2,53			17,54
	96	a	3,00	3,00				3,00
	108	b	9,79	9,79				9,79
	110	b	10,03	10,03				10,03
	112	a	17,54	15,62				15,62
	113	b	8,07	8,07				8,07
	114	a	10,74	10,74				8,75
	115	u	19,52	19,52	19,52	3,61		
	116	c	8,14	8,14				8,14
	117	u	20,09	20,09	9,71	6,12		10,38
	118	u	17,98	16,24				14,87
	119	u	10,71	10,71		4,35		6,36
	120	u	19,75	19,75	3,77	19,75		
	121	a	13,08	13,08	13,08	13,08		
	122	a	8,33	8,33	8,33	8,33		
	123	a	5,95	5,95	2,48	2,48		3,47
	125	u	12,46	12,46				12,46
	126	a	10,02	10,02				10,02
	127	u	15,04	15,04	4,86			10,18
	128	a	8,57	8,57	8,57			
	129	u	13,03	13,03				13,03
	130	a	7,50	7,50				7,50
	TOTAL (ha)		1545,48	1511,73	432,94	430,77	8,23	794,60

Groupe de taillis fureté

Groupe (code)	Parcelle	U G	Surface totale	Surface en sylviculture
Taillis (TAI)	53	a	7,51	4,67
	54	u	17,71	13,82
	56	u	17,47	17,47
	57	b	27,90	27,90
	58	u	14,87	14,87
	59	u	10,02	10,02
	60	b	12,29	12,29
	61	u	13,32	13,32
	62	b	10,94	9,98
	63	u	13,41	12,12
	68	u	8,95	8,95
	71	a	9,36	9,36
	72	b	20,22	20,22
	74	b	13,37	10,90
	75	b	16,27	16,27
	76	u	17,88	17,88
	77	u	20,48	20,48
	78	u	17,26	16,42
	79	u	13,37	13,37
	80	c	8,83	8,83
	81	u	18,42	17,38
	82	u	23,91	22,85
	83	a	22,65	22,65
	84	u	23,98	23,98
	85	u	20,60	18,00
	86	u	11,86	10,46
	87	b	12,86	12,86
	88	a	3,73	3,73
	92	b	5,81	5,81
	96	b	7,47	5,42
	97	a	9,98	9,98
	98	u	19,17	16,45
	99	u	22,55	22,55
100	b	13,70	13,70	
101	u	11,84	10,02	
102	u	13,39	11,61	
103	u	11,58	11,58	
104	u	18,39	18,39	
105	u	15,55	15,55	
107	u	12,95	12,95	
108	a	10,28	10,28	
109	u	11,48	11,48	
110	a	4,95	4,95	
111	u	22,68	22,68	
112	b	6,52	6,52	
116	a	9,12	9,12	
123	b	9,11	9,11	
124	a	14,11	14,11	
130	b	10,24	10,24	
TOTAL (ha)			690,31	663,55

Groupe évolution naturelle

Unités boisées ou non laissées à leur évolution naturelle.

Groupe (code)	Parcelle	U G	Surface totale	Surface en sylviculture
Evolution naturelle (HSN)	10	b	3,99	0,00
	28	b	3,80	0,00
	32	b	9,72	0,00
	33	b	3,22	0,00
	34	b	4,09	0,00
	35	b	5,58	0,00
	38	b	4,21	0,00
	39	a	7,16	0,00
	41	b	7,45	0,00
	42	b	3,18	0,00
	44	b	4,61	0,00
	51	b	2,90	0,00
	57	a	15,20	0,00
	69	u	15,32	0,94
	73	c	3,28	0,00
	80	b	17,43	0,00
	83	b	4,04	0,00
	87	a	2,97	0,00
	91	c	5,25	0,00
	94	a	3,25	0,00
	113	a	3,75	0,00
	114	b	4,41	0,00
	116	b	3,02	0,00
	121	b	5,88	0,00
	122	b	9,38	0,00
	123	c	8,49	0,00
	124	b	9,31	0,00
	126	b	6,73	0,00
128	b	4,19	0,00	
TOTAL (ha)			181,81	0,94

Groupe îlots de sénescence

Unités boisées conservées pour la bio diversité jusqu'à leur terme physique.

Groupe (code)	Parcelle	U G	Surface totale	Surface en sylviculture
Ilot de sénescence (ILS)	21	b	0,85	0,00
	38	a	3,08	0,00
	50	a	1,32	0,00
	73	a	4,11	0,00
	94	c	4,90	0,00
TOTAL (ha)			14,26	0,00

Groupe hors sylviculture

Unités non boisées maintenues en l'état (pâturage ou piste de ski).

Groupe (code)	Parcelle	U G	Surface totale	Surface en sylviculture
Hors sylviculture (HSY)	55	u	31,80	0,00
	80	a	35,71	0,00
	89	b	5,04	0,00
	90	a	10,04	0,00
	91	a	3,30	0,00
	97	b	4,94	0,00
	100	a	6,89	0,00
	106	u	49,55	0,00
TOTAL (ha)			147,27	0,00

- Carte d'aménagement : voir annexe 12

B - Constitution de divisions

Division (identifiant et libellé)	Type de division	Unité de gestion	
		Parcelles	Surface
Réserve biologique dirigée des tourbières d'Aubrac	<i>Réserve biologique</i>	54 à 59, 69, 79, 80, 81, 83, 85, 86, 104 à 107	409,12 ha

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Aucune unité de gestion linéaire n'a été créée.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Aucune unité de gestion ponctuelle n'a été créée.

2.5 Programme d'actions pour la période 2014 - 2033

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Echange ETAT/Département de l'Aveyron	Parcelle 70	Dossier en cours d'instruction	0
FON 2	1	Echange ETAT/Section de la Roquette Curières	Parcelle 15	Dossier en cours d'instruction	0
FON 3	1	Recherche et matérialisation de limites sur 600 m	Parcelle 53	Parcelle acquise en 1993	5 000
FON 4	2	Entretien du parcellaire (débroussaillage, matérialisation, plaques de parcelles)	Toute la forêt	70 km	39 300
FON 5	1	Entretien des limites non naturelles	Toute la forêt	40 km	36 400
FON 6	2	Entretien des limites en nature de ruisseau ou de mur	Toute la forêt	32 km	14 700
FON 7	2	Remplacement de panneaux « Forêt domaniale »	Toute la forêt	6	2 400
Coût total FONCIER (€)					97 800
Coût moyen annuel FONCIER					4 890

Il est très important d'entretenir et re-matérialiser clairement les limites qui ne sont pas en nature de ruisseau ou non pourvues d'un mur de clôture.

L'action FON 3 de recherche de limite doit être exécutée avant 2016 pour pouvoir marquer la coupe prévue.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

- Guide des sylvicultures du hêtre (Office National des Forêts – janvier 1997)
- Guide des sylvicultures « sapinières du massif central » (Office National des Forêts – 2011)

B - Coupes

- Programme de coupes

Le programme est indicatif, il devra être adapté à la croissance des peuplements ou à la progression de la régénération pour les coupes secondaires et définitives. Mais il est très important de respecter la date de la coupe d'ensemencement qui conditionne la réussite, à la fin de l'aménagement, de l'objectif de surface à régénérer fixé.

Le gestionnaire devra veiller à anticiper la programmation des travaux routiers pour pouvoir réaliser les coupes conditionnelles.

Coupes programmables par années

Les coupes de régénération secondaires et définitives sont données à titre indicatif, seule l'obtention des semis guidera le sylviculteur. Dans les parcelles concernées par les pistes de ski la régénération pourra être plus longue car il sera ouvert des bouquets de régénération de façon à ce que l'enneigement des pistes soit préservé.

Des cloisonnements d'exploitation seront mis en place chaque fois que possible y compris dans le taillis.

Année	parcelle	UG	UD	Surface UG	Surface à traiter	Groupe	Type de coupe	Structure peuplement	Composition peuplement	Stade peuplement	Observation	V/ha présumé
2014	4	u	1	17,51	11,40	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Ensemencement	150
2014	14	u	4	13,44	0,50	PAR	RPQ	F	EPC	*C	Ensemencement	50
2014	15	u	3	21,21	0,94	PAR	RPQ	F	EPC	*C	Ensemencement	50
2014	16	u	1	14,92	2,74	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	80
2014	17	u	1, 3	14,18	2,18	PAR	RPQ	F	HET/EPC	*D/*C	Secondaire (1), ensemencement (3)	70
2014	34	a	3	18,51	7,61	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	60
2014	35	a	2, 3	29,19	12,31	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	100
2014	54	u	1	17,71	13,82	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2014	70	u	1	17,17	1,75	PAR	RPQ	T	HET		Furetage	45
2014	78	u	1	17,26	16,42	TAI	TS	T	HET		Ouverture de cloisonnements	30
2014	79	u	0	13,37	13,37	TAI	TS	T	HET		Ouverture de cloisonnements	30
2014	82	u	1	23,91	21,94	TAI	TS	T	HET		Ouverture de cloisonnements	30
2014	84	u	1	23,98	20,68	TAI	TS	T	HET		Ouverture de cloisonnements	30
2014	94	b	4, 5	23,66	11,16	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2014	97	a	1	9,98	9,98	TAI	TS	T	HET		Furetage	50
2015	3	u	0	21,94	21,94	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Ensemencement	150
2015	15	u	2	21,21	2,94	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2015	16	u	2	14,92	12,18	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2015	28	a	4	22,1	6,06	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	100
2015	32	a	toutes	29,11	29,11	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	59
2015	33	a	1	24,13	18,59	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	60
2015	37	u	3	31,81	6,14	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	60
2015	38	c	6, 7	15,34	7,16	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	61
2015	39	b	2	29,19	25,40	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	60
2015	47	u	2	14,53	9,51	PAR	RPQ	F	S.P	*B	1ère éclaircie	60
2015	48	u	1	11,92	7,04	PAR	RPQ	F	S.P	*B	1ère éclaircie	60
2015	72	b	3	20,22	13,99	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2015	99	u	0	22,55	22,55	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2016	1	u	2	29,55	12,88	PAR	RPQ	F	S.P	*D	Coupe secondaire	80
2016	2	u	2, 5	29,92	13,65	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Ensemencement	150
2016	7	u	1	15,29	12,42	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe définitive	180
2016	10	a	1	9,96	9,96	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2016	41	a	3	17,1	12,07	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	50
2016	58	u	0	14,87	14,87	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2016	78	u	1	17,26	16,42	TAI	TS	T	HET		Furetage	35

Année	parcelle	UG	UD	Surface UG	Surface à traiter	Groupe	Type de coupe	Structure peuplement	Composition peuplement	Stade peuplement	Observation	V/ha présumé
2016	82	u	1, 2	23,91	22,85	TAI	TS	T/F	HET	*D	Furetage (1), secondaire (2)	37
2016	88	b	3, 4	12,07	10,42	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	50
2016	100	b	toutes	13,7	13,70	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2016	112	a	1	17,54	1,31	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	55
2016	112	b	2	6,52	6,52	TAI	TS	T	HET		Furetage	50
2016	114	a	1	10,74	1,99	PAR	RPQ	T	HET		Furetage	50
2017	6	u	2	15,72	10,29	PAR	RPQ	F	S.P	*D	Coupe secondaire	80
2017	17	u	2	14,18	12,00	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2017	18	u	1, 3	15,89	12,71	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2017	28	b	6	3,8	1,50	PAR	RPQ	F	EPC	*C	Coupe rase	250
2017	33	a	4	24,13	1,81	PAR	RPQ	F	EPC	*C	Ensemencement	200
2017	35	b	5	5,58	1,07	PAR	RPQ	F	EPC	*C	Coupe rase	250
2017	36	u	2	26,64	1,16	PAR	RPQ	F	EPC	*C	Coupe rase	250
2017	40	u	1	12,6	9,68	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	100
2017	41	a	1	17,1	3,85	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	80
2017	45	u	2, 3	12,46	3,87	PAR	RPQ	F	HET/EPC	*B/*C	Amélioration (2), rase EPC (3)	82
2017	79	u	0	13,37	13,37	TAI	TS	T	HET		Furetage	35
2017	81	u	1	18,42	17,38	TAI	TS	T	HET		Furetage	35
2017	89	a	toutes	17,46	17,46	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration (1, 2), rase par bouquet (4)	60
2017	90	b	toutes	18,29	18,29	PAR	RPQ	F	HET	*C	Rase par bouquet	80
2017	91	b	2	5,57	5,57	PAR	RPQ	F	HET	*C	Rase par bouquet	80
2017	92	b	4	5,81	5,81	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2017	98	u	1	19,17	16,45	TAI	TS	T	HET		Furetage	35
2017	107	u	2	12,95	6,05	TAI	TS	T	HET		Ouverture de cloisonnements	30
2017	108	a	1	10,28	10,28	TAI	TS	T	HET		Ouverture de cloisonnements	30
2017	109	u	1	11,48	8,87	TAI	TS	T	HET		Ouverture de cloisonnements	30
2017	119	u	2	10,71	4,35	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	60
2018	5	u	2	26,65	3,74	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	80
2018	9	u	1, 3	15,24	12,66	PAR	RPQ	F	HET	*C/*D	Ensemencement (1), secondaire (3)	63
2018	12	u	2	17,01	1,42	PAR	RPQ	F	EPC	*D	Coupe secondaire	50
2018	13	u	5	16,59	1,14	PAR	RPQ	F	EPC	*D	Coupe secondaire	50
2018	14	u	4, 5	13,44	0,92	PAR	RPQ	F	EPC	*C	Coupe secondaire	50
2018	15	u	3	21,21	0,94	PAR	RPQ	F	EPC	*C	Coupe secondaire	50
2018	17	u	3	14,18	0,76	PAR	RPQ	F	EPC	*C	Coupe secondaire	50
2018	18	u	2	15,89	3,18	PAR	RPQ	F	EPC	*D	Coupe secondaire	50
2018	19	u	2	12	2,48	PAR	RPQ	F	EPC	*D	Coupe secondaire	50
2018	20	u	3	13,18	0,71	PAR	RPQ	F	EPC	*D	Coupe secondaire	50
2018	26	u	3	18,68	1,44	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	30
2018	27	u	3, 4	26,56	10,41	PAR	RPQ	F	HET	*D	Définitive (3), amélioration (4)	70
2018	31	u	2 à 4	21,68	20,95	PAR	RPQ	F	S.P/HET	*C/*B	Amélioration	52
2018	37	u	2	31,81	21,34	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	60
2018	46	u	1	10,52	8,18	PAR	RPQ	F	S.P	*B	1ère éclaircie	60
2018	70	u	3	17,17	8,26	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	60
2018	84	u	1	23,98	20,68	TAI	TS	T	HET		Furetage	35

Année	parcelle	UG	UD	Surface UG	Surface à traiter	Groupe	Type de coupe	Structure peuplement	Composition peuplement	Stade peuplement	Observation	V/ha présumé
2018	92	a	1	20,04	2,02	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	80
2018	93	u	1	26,85	9,50	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	80
2018	101	u	1, 3	11,84	10,02	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2019	5	u	4, 5	26,65	10,36	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Ensemencement	150
2019	20	u	1	13,18	11,77	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	80
2019	30	u	1, 3	15,89	14,41	PAR	RPQ	F	S.P/HET	*B	2ème éclaircie	49
2019	33	a	2	24,13	3,73	PAR	RPQ	F	EPC	*D	Coupe définitive	100
2019	34	a	1, 4	18,51	10,90	PAR	RPQ	F	HET	*D/*C	Secondaire (1), ensemencement (4)	80
2019	60	b	2	12,29	12,29	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2019	71	a	toutes	9,36	9,36	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2019	71	b	2	4,72	4,72	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	60
2019	80	c	toutes	8,83	8,83	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2019	86	u	1	11,86	10,46	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2019	102	u	1, 3, 5, 6	13,39	11,61	TAI	TS	F/T	HET	*C	Furetage	45
2019	103	u	toutes	11,58	11,58	TAI	TS	T/F	HET	*C	Ouverture de cloisonnements	30
2019	104	u	1	18,39	17,56	TAI	TS	T	HET		Ouverture de cloisonnements	30
2019	105	u	1	15,55	13,71	TAI	TS	T	HET		Ouverture de cloisonnements	30
2020	1	u	2, 5, 7	29,55	15,89	PAR	RPQ	F	S.P/EPC	*D/*B	Secondaire (2), 1ère éclaircie (5, 7)	76
2020	2	u	2, 4, 5	29,92	15,19	PAR	RPQ	F	S.P	*C/*B	Secondaire (2, 5), 1ère éclaircie (4)	76
2020	3	u	0	21,94	21,94	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Coupe secondaire	100
2020	4	u	1	17,51	11,40	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Coupe secondaire	130
2020	8	u	1	11,2	9,06	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	100
2020	11	u	2, 3, 4	14,68	13,58	PAR	RPQ	F	HET	*C/*D	Secondaire (2), ensemencement (3, 4)	96
2020	12	u	1	17,01	18,59	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2020	13	u	1	16,59	12,41	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2020	16	u	1	14,92	2,74	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	80
2020	17	u	1	14,18	1,42	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	80
2020	27	u	5	26,56	7,35	PAR	RPQ	F	S.P	*B	1ère éclaircie	50
2020	35	a	2, 3	29,19	12,31	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2020	42	a	2, 5	15,62	5,15	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	50
2020	43	u	1 à 3	16,46	11,32	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	50
2020	87	b	2	12,86	12,86	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2020	88	a	1	3,73	3,73	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2020	94	b	2, 4, 5	23,66	16,52	PAR	RPQ	F	HET	*C	Rase par bouquet (2), secondaire (4, 5)	80
2020	95	u	2 à 4	21,6	19,07	PAR	RPQ	F/T	HET	*C	Amélioration (2, 3), furetage (4)	49
2020	117	u	2	20,09	6,12	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	60
2021	15	u	2	21,21	2,94	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2021	16	u	2	14,92	12,18	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2021	25	u	3	21,11	13,47	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2021	28	a	4	22,1	6,06	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2021	29	u	1	30,81	12,62	PAR	RPQ	F	HET	*B	Amélioration	45
2021	61	u	0	13,32	13,32	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2021	107	u	toutes	12,95	12,95	TAI	TS	T	HET		Furetage	43
2021	115	u	3	19,52	6,61	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80

Année	parcelle	UG	UD	Surface UG	Surface à traiter	Groupe	Type de coupe	Structure peuplement	Composition peuplement	Stade peuplement	Observation	V/ha présumé
2022	10	a	1	9,96	9,96	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2022	21	a	1, 4	26,26	22,82	PAR	RPQ	F	HET/S.P	*C	Coupe secondaire	53
2022	34	a	3	18,51	7,61	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	60
2022	36	u	1	26,64	24,42	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	60
2022	40	u	1	12,6	9,68	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2022	82	u	2	23,91	0,91	TAI	TS	F	HET	*D	Coupe définitive	50
2022	104	u	1	18,39	17,56	TAI	TS	T	HET		Furetage	35
2023	1	u	1, 3, 6, 8	29,55	12,00	PAR	RPQ	F	HET	*B/*C	Amélioration	46
2023	2	u	1	29,92	4,00	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	60
2023	6	u	2	15,72	10,29	PAR	RPQ	F	S.P	*D	Coupe secondaire	80
2023	29	u	2	30,81	18,19	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	55
2023	32	a	toutes	29,11	29,11	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	50
2023	33	a	1, 4	24,13	20,40	PAR	RPQ	F	S.P/EPC	*C	Amélioration (1), définitive (4)	50
2023	37	u	3	31,81	6,14	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	60
2023	38	c	6, 7	15,34	7,16	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	62
2023	39	b	2	29,19	25,40	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	60
2023	41	a	1	17,1	3,85	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	80
2023	43	u	4	16,46	4,14	PAR	RPQ	F	HÉT	*B	Amélioration	45
2023	44	a	toutes	12,68	12,68	PAR	RPQ	F	HET	*B	Amélioration	45
2023	47	u	2	14,53	9,51	PAR	RPQ	F	S.P	*B	2ème éclaircie	60
2023	48	u	1	11,92	7,04	PAR	RPQ	F	S.P	*B	2ème éclaircie	60
2023	63	u	1	13,41	12,12	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2023	103	u	toutes	11,58	2,61	TAI	TS	T/F	HET	*C	Furetage	35
2023	119	u	2	10,71	4,35	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2024	5	u	2, 4, 5	26,65	14,10	PAR	RPQ	F	S.P/HET	*C/*D	Coupe secondaire	95
2024	9	u	1, 3	15,24	12,66	PAR	RPQ	F	HET	*D/*C	Coupe secondaire	63
2024	12	u	2	17,01	1,42	PAR	RPQ	F	EPC	*D	Coupe définitive	50
2024	13	u	5	16,59	1,14	PAR	RPQ	F	EPC	*D	Coupe définitive	50
2024	14	u	4, 5	13,44	0,92	PAR	RPQ	F	EPC	*C/*D	Coupe définitive	50
2024	15	u	3	21,21	0,94	PAR	RPQ	F	EPC	*C	Coupe définitive	50
2024	17	u	2, 3	14,18	12,76	PAR	RPQ	F	HET/EPC	*C	Secondaire (2), définitive (3)	78
2024	18	u	toutes	15,89	10,82	PAR	RPQ	F	HET/EPC	*C/*D	Secondaire (1, 3), définitive (2)	74
2024	19	u	2	12	2,48	PAR	RPQ	F	EPC	*D	Coupe définitive	50
2024	20	u	3	13,18	0,71	PAR	RPQ	F	EPC	*D	Coupe définitive	50
2024	24	u	2	18,73	9,74	PAR	RPQ	F	S.P	*B	1ère éclaircie	50
2024	25	u	2	21,11	6,70	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	50
2024	34	a	1, 4	18,51	10,90	PAR	RPQ	F	HET	*D/*C	Coupe secondaire	80
2024	41	a	3	17,1	12,07	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Ensemencement	120
2024	92	a	1	20,04	2,02	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	80
2024	93	u	toutes	26,85	26,85	PAR	RPQ	F	HET	*C/*D	Secondaire (1), amélioration (2, 3), ensemencement (4)	64
2024	105	u	1	15,55	13,71	TAI	TS	T	HET		Furetage	35
2025	2	u	3	29,92	8,73	PAR	RPQ	F	HET	*B	Amélioration	45
2025	4	u	2	17,51	6,11	PAR	RPQ	F	HET	*B	1ère éclaircie	45
2025	5	u	3, 6	26,65	11,41	PAR	RPQ	F	HET	*B	1ère éclaircie	45
2025	6	u	1, 3	15,72	5,43	PAR	RPQ	F	HET	*B	1ère éclaircie	45
2025	11	u	2	14,68	2,72	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	80
2025	20	u	1	13,18	11,77	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe définitive	50
2025	28	a	2	22,1	5,42	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	50
2025	62	b	2	10,94	9,98	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2025	71	b	2	4,72	4,72	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	100

Année	parcelle	UG	UD	Surface UG	Surface à traiter	Groupe	Type de coupe	Structure peuplement	Composition peuplement	Stade peuplement	Observation	V/ha présumé
2025	108	a	1	10,28	10,28	TAI	TS	T	HET		Furetage	35
2025	108	b	2	9,79	9,79	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	45
2026	1	u	2	29,55	12,88	PAR	RPQ	F	S.P	*D	Coupe définitive	120
2026	2	u	2, 5	29,92	13,65	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Coupe secondaire	80
2026	3	u	0	21,94	21,94	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Coupe secondaire	80
2026	4	u	1	17,51	11,40	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Coupe secondaire	100
2026	8	u	1	11,2	9,06	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	100
2026	11	u	3, 4	14,68	10,86	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	100
2026	12	u	1	17,01	18,59	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2026	13	u	1 à 4	16,59	15,45	PAR	RPQ	F	HET/S.P	*C/*B	Secondaire (1), 1ère éclaircie (2 à 4)	74
2026	13	u	2	16,59	0,67	PAR	RPQ	F	S.P	*B	1ère éclaircie	50
2026	13	u	3	16,59	1,13	PAR	RPQ	F	HET	*B	1ère éclaircie	50
2026	13	u	4	16,59	1,24	PAR	RPQ	F	S.P	*B	1ère éclaircie	50
2026	14	u	1 à 3	13,44	12,52	PAR	RPQ	F	S.P	*B/*C	1ère et 2ème éclaircie	50
2026	16	u	1	14,92	2,74	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe définitive	50
2026	17	u	1	14,18	1,42	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe définitive	50
2026	19	u	1	12	9,52	PAR	RPQ	F	S.P	*B	1ère éclaircie	50
2026	25	u	3	21,11	13,47	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	50
2026	31	a	2, 3	21,68	13,76	PAR	RPQ	F	S.P	*B/*C	Amélioration	55
2026	35	a	2, 3	29,19	12,31	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2026	37	u	2	31,81	21,34	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	60
2026	46	u	1	10,52	8,18	PAR	RPQ	F	S.P	*B	2ème éclaircie	60
2026	56	u	0	17,47	17,47	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2026	59	u	2	10,02	3,85	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2026	94	b	4, 5	23,66	11,16	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2026	95	u	1	21,6	2,53	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	100
2026	109	u	toutes	11,48	11,48	TAI	TS	T/F	HET	*C	Furetage (1), amélioration (2)	40
2026	117	u	2, 4, 5	20,09	9,71	PAR	RPQ	F	HET	*C	Secondaire (2), ensemencement (4, 5)	77
2027	15	u	2	21,21	2,94	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2027	16	u	2	14,92	12,18	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2027	21	a	1, 4	26,26	22,82	PAR	RPQ	F	HET/S.P	*C	Coupe secondaire	61
2027	28	a	4	22,1	6,06	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2027	30	u	1, 3	15,89	14,41	PAR	RPQ	F	S.P/HET	*B	3ème éclaircie	49
2027	40	u	1	12,6	9,68	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	60
2027	70	u	2	17,17	6,23	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	50
2027	89	a	4	17,46	5,59	PAR	RPQ	F	HET	*C	Rase par bouquet	80
2027	90	b	toutes	18,29	18,29	PAR	RPQ	F	HET	*C	Rase par bouquet	80
2027	91	b	2	5,57	5,57	PAR	RPQ	F	HET	*C	Rase par bouquet	80
2027	92	a	2, 3	20,04	18,02	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	98
2027	110	a	1	4,95	4,95	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2027	115	u	toutes	19,52	19,52	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement (1, 2, 4), secondaire (3)	80
2028	10	a	1	9,96	9,96	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2028	27	u	5	26,56	7,35	PAR	RPQ	F	S.P	*B	2ème éclaircie	50
2028	41	a	1	17,1	3,85	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe définitive	50
2028	42	a	2, 5	15,62	5,15	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	50
2028	43	u	1 à 3	16,46	11,32	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	50

Année	parcelle	UG	UD	Surface UG	Surface à traiter	Groupe	Type de coupe	Structure peuplement	Composition peuplement	Stade peuplement	Observation	V/ha présumé
2028	45	u	1	12,46	6,51	PAR	RPQ	F	HET	*B	Amélioration	45
2028	57	b	toutes	27,9	27,90	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2028	110	b	2	10,03	10,03	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	55
2028	111	u	toutes	22,68	22,68	TAI	TS	F/T	HET	*C	Furetage	45
2028	112	a	3	17,54	14,31	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	55
2029	5	u	4, 5	26,65	10,36	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Coupe secondaire	100
2029	6	u	2	15,72	10,29	PAR	RPQ	F	S.P	*D	Coupe définitive	120
2029	17	u	2	14,18	12,00	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2029	18	u	1, 3	15,89	12,71	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2029	34	a	1, 4	18,51	10,90	PAR	RPQ	F	HET	*D/*C	Coupe définitive	52
2029	96	a	1	3	3,00	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	55
2029	96	b	2	7,47	5,42	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2029	113	b	2	8,07	8,07	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	60
2029	119	u	2	10,71	4,35	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2030	5	u	2	26,65	3,74	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe définitive	120
2030	9	u	1, 3	15,24	12,66	PAR	RPQ	F	HET	*D/*C	Secondaire (1), définitive (3)	63
2030	31	a	4	21,68	7,19	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	45
2030	34	a	3	18,51	7,61	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	60
2030	36	u	1	26,64	24,42	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	60
2030	41	a	3	17,1	12,07	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Coupe secondaire	80
2030	92	a	1	20,04	2,02	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe définitive	80
2030	93	u	1, 4	26,85	13,94	PAR	RPQ	F	HET	*D/*C	Définitive (1), secondaire (4)	70
2030	94	b	2, 3	23,66	12,50	PAR	RPQ	F	HET	*C	Rase par bouquet (2), amélioration (3)	66
2030	116	a	1	9,12	9,12	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2031	25	u	3	21,11	13,47	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	50
2031	29	u	2	30,81	18,19	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	55
2031	32	a	toutes	29,11	29,11	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	50
2031	33	a	1	24,13	18,59	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	50
2031	37	u	3	31,81	6,14	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	60
2031	38	c	6, 7	15,34	7,16	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	63
2031	39	b	2	29,19	25,40	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	60
2031	47	u	2	14,53	9,51	PAR	RPQ	F	S.P	*B	3ème éclaircie	60
2031	48	u	1	11,92	7,04	PAR	RPQ	F	S.P	*B	3ème éclaircie	60
2031	59	u	1	10,02	6,17	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2031	68	u	0	8,95	8,95	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2031	71	b	2	4,72	4,72	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe définitive	100
2031	76	u	0	17,88	17,88	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2031	117	u	3 à 5	20,09	8,88	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration (2), secondaire (4, 5)	61
2031	118	u	2	17,98	6,47	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	55
2031	119	u	1, 3	10,71	6,36	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	55
2032	2	u	2, 5	29,92	13,65	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Coupe définitive	120
2032	3	u	0	21,94	21,94	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Coupe définitive	120
2032	4	u	1	17,51	11,40	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Coupe définitive	100
2032	8	u	1	11,2	9,06	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe définitive	50
2032	11	u	2 à 4	14,68	13,58	PAR	RPQ	F	HET	*C/*D	Coupe définitive	74
2032	12	u	1	17,01	18,59	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	80

Année	parcelle	UG	UD	Surface UG	Surface à traiter	Groupe	Type de coupe	Structure peuplement	Composition peuplement	Stade peuplement	Observation	V/ha présumé
2032	13	u	1	16,59	12,41	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	80
2032	21	a	1, 4	26,26	22,82	PAR	RPQ	F	HET/S.P	*C	Coupe définitive	50
2032	24	u	2	18,73	9,74	PAR	RPQ	F	S.P	*B	2ème éclaircie	50
2032	25	u	2	21,11	6,70	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	50
2032	28	a	4	22,1	6,06	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2032	35	a	2, 3	29,19	12,31	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2032	40	u	1	12,6	9,68	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2032	46	u	1	10,52	8,18	PAR	RPQ	F	S.P	*B	3ème éclaircie	60
2032	70	u	3	17,17	8,26	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2032	77	u	1, 2	20,48	19,11	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2032	94	b	4, 5	23,66	11,16	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2032	95	u	1	21,6	2,53	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2032	117	u	2	20,09	6,12	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	80
2033	5	u	4, 5	26,65	10,36	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Coupe définitive	100
2033	9	u	1	15,24	5,54	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2033	10	a	1	9,96	9,96	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2033	15	u	2	21,21	2,94	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2033	16	u	2	14,92	12,18	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2033	17	u	2	14,18	12,00	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2033	18	u	1, 3	15,89	12,71	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2033	25	u	3	21,11	13,47	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2033	28	a	2	22,1	5,42	PAR	RPQ	F	S.P	*B	Amélioration	50
2033	92	a	2, 3	20,04	18,02	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2033	115	u	toutes	19,52	19,52	PAR	RPQ	F	HET	*C	Secondaire (1, 2, 4), définitive (3)	71

Coupes conditionnelles

Ces coupes sont liées à la création de routes forestières (voir tableau du programme d'action desserte au 2.5.2 C), elles représentent en moyenne 2 900 m³ par an.

Certaines unités dont le traitement prévu est le taillis sont actuellement en nature de futaie sur souche, aussi la coupe prévue par le tableau est une régénération naturelle afin de renouveler l'ensouchement.

Année	parcelle	UG	UD	Surface UG	Surface à traiter	Groupe	Type	Traitement	Essence	Stade	Observation	V/ha présumé
2014	75	b	3	16,27	16,27	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2014	77	u	3	20,48	1,37	TAI	TS	F	HET	*C	Amélioration	50
2014	81	u	1	18,42	17,38	TAI	TS	T	HET		Ouverture de cloisonnements	30
2014	83	a	1	22,65	22,65	TAI	TS	T	HET		Ouverture de cloisonnements	30
2014	85	u	1	20,6	18,00	TAI	TS	T	HET		Ouverture de cloisonnements	30

Année	parcelle	UG	UD	Surface UG	Surface à traiter	Groupe	Type	Traitement	Essence	Stade	Observation	V/ha présumé
2016	53	a	1	7,51	4,67	TAI	TS	T	CHS		Ensemencement (renouvellement de l'ensouchement)	50
2016	53	b	toutes	9,45	9,45	PAR	RPQ	F	HET/CHS	*C	Ensemencement	89
2016	73	b	2, 4, 5	17,75	17,75	PAR	RPQ	F/T	HET	*C	Amélioration (2, 4), furetage (5)	69
2016	74	a	1	7,00	7,00	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	55
2016	74	b	2, 4	13,37	10,90	TAI	TS	T	HET		Furetage	45
2016	75	a	toutes	11,47	11,47	PAR	RPQ	T/F	HET	*D	Amélioration (1), Coupe secondaire (2)	69
2016	125	u	0	12,46	12,46	PAR	RPQ	F	CHS	*C	Amélioration	60
2017	21	a	toutes	26,26	26,26	PAR	RPQ	F	HET/S.P	*C	Ensemencement, amélioration en 3	77
2017	121	a	1	13,08	13,08	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	120
2018	49	u	toutes	19,92	19,92	PAR	RPQ	F/T	divers	*B	2ème éclaircie	47
2018	50	b	2 à 5, 7	23,12	21,66	PAR	RPQ	F/T	divers	*B	2ème éclaircie	47
2018	51	a	1 à 4 6 à 8	29,75	26,85	PAR	RPQ	F	divers	*B/*C	2ème éclaircie	49
2018	52	u	toutes	8,95	8,95	PAR	RPQ	F	HET/EPS	*C	2ème éclaircie	48
2018	72	a	1	6,22	6,22	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	70
2018	72	b	2	20,22	6,23	TAI	TS	T	HET		Furetage	80
2018	83	a	1	22,65	22,65	TAI	TS	T	HET		Furetage	35
2018	122	a	toutes	8,33	8,33	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2018	123	a	1	5,95	2,48	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2019	60	a	1	7,09	7,09	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	60
2019	62	a	1	6,13	5,48	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	60
2019	64	u	1, 2	20,33	19,76	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	60
2019	85	u	1	20,6	18,00	TAI	TS	T	HET		Furetage	30
2019	123	a	2	5,95	3,47	PAR	RPQ	F	CHS	*C	Amélioration	60
2019	123	b	toutes	9,11	9,11	TAI	TS	F/T	CHS	*C	Ensemencement (renouvellement de l'ensouchement)	70
2020	124	a	1	14,11	14,11	TAI	TS	T	CHS		Ensemencement (renouvellement de l'ensouchement)	60
2021	53	b	3	9,45	9,45	PAR	RPQ	F	HET/CHS	*C	Coupe secondaire	50
2021	65	u	2	23,84	19,90	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	60
2021	66	u	1	19,10	15,35	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	60
2021	67	u	0	16,63	16,63	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	60
2021	120	u	toutes	19,75	19,75	PAR	RPQ	F	HET/CHS	*D/*C	Coupe secondaire	88
2021	127	u	2	15,04	3,80	PAR	RPQ	F	CHS	*C	Amélioration	80
2021	128	a	1	8,57	8,57	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	100
2022	22	u	2	11,51	0,80	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	50
2022	23	u	2, 3	19,64	3,59	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	50
2022	75	a	2	11,47	4,88	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe secondaire	80
2022	121	a	1	13,08	13,08	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2023	122	a	toutes	8,33	8,33	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2023	123	a	1	5,95	2,48	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2024	72	a	1	6,22	6,22	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	70
2024	126	a	toutes	10,02	10,02	PAR	RPQ	F	HET/CHS	*C	Ensemencement	94
2025	123	b	toutes	9,11	9,11	TAI	TS	F/T	CHS	*C	Secondaire (renouvellement de l'ensouchement)	50
2025	129	u	toutes	13,03	13,03	PAR	RPQ	F	HET/CHS	*C	Amélioration	77

Année	parcelle	UG	UD	Surface UG	Surface à traiter	Groupe	Type	Traitement	Essence	Stade	Observation	V/ha présumé
2025	130	a	1	7,50	7,50	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	100
2025	130	b	3	10,24	3,44	TAI	TS	F	CHS	*C	Ensemencement (renouvellement de l'ensouchement)	60
2026	53	a	1	7,51	4,67	TAI	TS	T	CHS		Secondaire (renouvellement de l'ensouchement)	50
2026	53	b	toutes	9,45	9,45	PAR	RPQ	F	HET/CHS	*C	Coupe secondaire	50
2026	120	u	toutes	19,75	19,75	PAR	RPQ	F	HET/CHS	*D/*C	Coupe secondaire	73
2026	124	a	1	14,11	14,11	TAI	TS	T	CHS		Secondaire (renouvellement de l'ensouchement)	50
2026	127	u	1, 3	15,04	11,24	PAR	RPQ	F	CHS/HET	*C	Amélioration (1), ensemencement (3)	100
2027	21	a	3	26,26	3,44	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	50
2027	49	u	toutes	19,92	19,92	PAR	RPQ	F/T	divers	*B	3ème éclaircie	47
2027	50	b	2 à 5, 7	23,12	21,66	PAR	RPQ	F/T	divers	*B	3ème éclaircie	47
2027	51	a	1 à 4, 6 à 8	29,75	26,85	PAR	RPQ	F	divers	*B/*C	3ème éclaircie	49
2027	52	u	toutes	8,95	8,95	PAR	RPQ	F	HET/EPS	*C	Amélioration	47
2027	121	a	1	13,08	13,08	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2028	22	u	1	11,51	10,71	PAR	RPQ	F	HET	*B	Amélioration	50
2028	23	u	1	19,64	16,05	PAR	RPQ	F	HET	*B	Amélioration	50
2028	75	a	2	11,47	4,88	PAR	RPQ	F	HET	*D	Coupe définitive	100
2028	122	a	toutes	8,33	8,33	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2028	123	a	1	5,95	2,48	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2029	114	a	3	10,74	8,75	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	55
2029	126	a	1	10,02	6,82	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2030	72	a	1	6,22	6,22	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	70
2030	116	c	toutes	8,14	8,14	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	55
2031	53	a	1	7,51	4,67	TAI	TS	T	CHS		Définitive (renouvellement de l'ensouchement)	50
2031	53	b	toutes	9,45	9,45	PAR	RPQ	F	HET/CHS	*C	Coupe définitive	50
2031	117	u	1	20,09	5,09	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	55
2031	118	u	1	17,98	8,40	PAR	RPQ	F	HET	*C	Amélioration	55
2031	120	u	toutes	19,75	19,75	PAR	RPQ	F	HET/CHS	*C/*D	Coupe définitive	49
2031	123	b	toutes	9,11	9,11	TAI	TS	F/T	CHS	*C	Définitive (renouvellement de l'ensouchement)	50
2031	125	u	0	12,46	12,46	PAR	RPQ	F	CHS	*C	Amélioration	50
2031	127	u	3	15,04	4,86	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe secondaire	80
2031	130	b	toutes	10,24	10,24	TAI	TS	F	CHS	*C	Ensemencement (renouvellement de l'ensouchement)	60
2032	22	u	2	11,51	0,80	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	50
2032	23		2, 3	19,64	3,59	PAR	RPQ	F	S.P	*C	Amélioration	50
2032	124	a	1	14,11	14,11	TAI	TS	T	CHS		Définitive (renouvellement de l'ensouchement)	50
2033	66	u	1	19,10	15,35	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2033	67	u	0	16,63	16,63	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80
2033	122	a	1	8,33	8,33	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	72
2033	123	a	1	5,95	2,48	PAR	RPQ	F	HET	*C	Coupe définitive	50
2033	128	a	1	8,57	8,57	PAR	RPQ	F	HET	*C	Ensemencement	80

- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

Groupe ou Type de coupe	Volume bois fort total sur écorce à récolter (tige + houppier + taillis)	
	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
<i>Futaie par parquets</i>	8 244	164 873
<i>Taillis</i>	1 446	28 913
Totaux		193 786

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2.

Les volumes ont été calculés à partir des guides de sylviculture pour les coupes d'amélioration et à partir des résultats des comptages pour les coupes de régénération et de taillis.

DOCUMENT ONLY

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

C'est un plan d'action important mais qui est à la hauteur de l'enjeu de gestion et de renouvellement de la forêt avec 20 % du volume à récolter et 15 % de la surface à régénérer conditionnés par la création de routes forestières.

Le coût moyen annuel a été calculé avec un amortissement compris entre une et deux durées d'aménagement suivant le volume récolté lié au projet durant les vingt prochaines années et les possibilités de récoltes durant les vingt années suivantes.

Année butoir	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation parcellaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)
Routes forestières					
2019	1	Création y compris pont, places de dépôt et retournement	60 à 67	1 600	Indispensable à la desserte des parcelles 60 à 67. 83 ha desservis et 7 600 m ³ en 20 ans
2023	1	Réfection généralisée avec création places de dépôt et retournement	38 à 41	1,4	Axe routier important desservant 131 ha. 14 300 m ³ en 20 ans
2018	1	Création y compris places de dépôt et retournement, pistes (1 500 m)	49 à 52 et 118	3 000	Indispensable à la desserte des parcelles 49 à 52. 83 ha desservis et 7 400 m ³ en 20 ans
2017	1	Création y compris places de dépôt et retournement, barrière et B0	120	1 400	Indispensable à l'amorce de la desserte des parcelles 53, 120 à 128. 37 ha desservis et 6 200 m ³ en 20 ans
2022	1	Création y compris places de dépôt et retournement, pistes (1 600 m)	29, 75	1 700	Indispensable à la desserte des parcelles 73 à 83. 147 ha desservis et 5 000 m ³ en 20 ans
2017	1	Création y compris places de dépôt et retournement, piste (200 m)	121, 122	1 400	Indispensable à la desserte des parcelles 121 à 128. 147 ha desservis et 6 100 m ³ en 20 ans
2022	2	Création y compris enrochement, places de dépôt et retournement, barrière et B0	23	400	31 ha desservis et 1 800 m ³ en 20 ans
2018	2	Création y compris place de dépôt	5	200	Meilleure vente des bois
2027	2	Création y compris places de dépôt et retournement, barrière et B0	92	700	21 ha desservis et 3 900 m ³ en 20 ans
2027	2	Création y compris places de dépôt et retournement, barrière et B0	91	300	19 ha desservis et 3 900 m ³ en 20 ans

Année butoir	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation parcellaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)
Routes forestières					
2018	2	Création y compris places de dépôt et retournement, barrière et B0	86	900	151 ha desservis et 4 700 m3 en 20 ans
2022	2	Création y compris places de dépôt et retournement, pistes (2 300 m)	111, 114, 115	1 100	84 ha desservis et 3 800 m3 en 20 ans
2023	2	Création y compris places de dépôt et retournement	29, 82	1 100	47 ha desservis et 6 000 m3 en 20 ans
2024	2	Création y compris places de dépôt et retournement	76	400	63 ha desservis et 5 900 m3 en 20 ans
2018	2	Création y compris places de dépôt et retournement, piste (1 600 m)	123 à 128	3 200	Indispensable à la desserte des parcelles 123 à 130. 147 ha desservis et 12 340 m3 en 20 ans
Pistes forestières					
	1	Création	3, 33, 37, 94, 108, 112	3 000	Desserte indispensable à l'exploitation
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)					
2017	1	Création place de retournement	2, 21, 94	3	Meilleure vente des bois
	1	Création place de dépôt	forêt	14	Meilleure vente des bois
	1	Achat et pose de barrière	forêt	10	Remplacement de barrières usagées
Entretien courant du réseau					
	En continu	Route forestière	forêt	41 700	Maintien en état du réseau

D – Travaux sylvicoles

Ces travaux concernent principalement les régénérations à mettre en œuvre durant les 20 ans. Ils sont complétés par des travaux d'amélioration sur les peuplements issus des régénérations de hêtre de la période passée.

Les prescriptions environnementales figurant dans le Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF) sont à mettre en œuvre lors des travaux.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Surface à travailler (ha)	Précautions Observations
Code	Libellé		
1 HET 30 ou 1 HET 60	Régénération naturelle de hêtre sans végétation concurrente initiale Norme complète	252,60	La date précoce d'entrée en régénération permettra la réalisation complète de la norme
1 HET 30 ou 1 HET 60	Régénération naturelle de hêtre sans végétation concurrente initiale Norme partielle	101,13	La date tardive d'entrée en régénération ne permettra pas la réalisation complète de la norme
5 HET 20	Amélioration de régénération naturelle de hêtre par mise à distance des semis	128,45	
1 S.P 30	Régénération naturelle sapin avec tapis de graminées dense Norme complète	68,06	La date précoce d'entrée en régénération permettra la réalisation complète de la norme
1 S.P 30	Régénération naturelle sapin avec tapis de graminées dense Norme partielle	28,72	La date tardive d'entrée en régénération ne permettra pas la réalisation complète de la norme
3 DOU 1	Itinéraire complet de plantation en plein de douglas, en terrain mécanisable (1600 plants/ha)	8,23	Plantation de mélèze hybride

Pour le hêtre les deux normes correspondent aux situations mécanisable/non mécanisable, leurs coûts sont sensiblement égaux aussi une moyenne a été retenue.

Pour toutes les normes on veillera à mettre en place les cloisonnements afin de canaliser les cervidés et réduire ainsi les dégâts aux semis. La norme plantation a été majorée de façon à inclure des actions de protection individuelle contre le gibier.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- maintien d'arbres morts ou à cavités,
- mélanges des essences,
- maintien de lisières forestières diversifiées,
- respect des zones humides et des cours d'eau.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0
	Total	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	14,26
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	0
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	178,10
	Total	192,36

Les îlots de sénescences sont au nombre de cinq et ont été installés en divers lieux de la forêt de façon à constituer une trame. Ils font entre 0,85 et 4,9 ha.

Lors de la régénération de la hêtraie de la parcelle 120 on veillera à ne pas éradiquer le houx qui est un indicateur de vieille forêt.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Les actions au titre de la biodiversité remarquable vont au-delà des bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont conditionnées par l'obtention de financements externes (contrats Natura 2000 ou autres financements).

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

La réserve biologique domaniale "des tourbières d'Aubrac" a été créée en 1994 dans le but de conserver les tourbières et milieux tourbeux ainsi que les espèces associées, de maintenir le taillis fureté sommital de hêtre et les pelouses d'altitudes. Son plan de gestion qui arrive à échéance fin 2013.

En conséquence son renouvellement est une action prioritaire à mener. Lorsqu'il sera approuvé il s'imposera à l'aménagement et le programme de coupes provisoire institué dans ce document pourra être adapté.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

Une étude sur un schéma d'accueil du public en forêt domaniale d'Aubrac est en cours de réalisation, aussi il n'est pas prévu dans l'aménagement d'actions à mener. La réflexion s'appuie sur l'expérience de tous les acteurs locaux. Elle est soutenue financièrement par le S.I.V.U. de Brameloup.

L'arrêté préfectoral instituant la zone de quiétude au brame sera renouvelé en même temps que l'aménagement.

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

La multifonctionnalité de la forêt domaniale s'applique aussi aux activités d'accueil du public. Il faut concilier ici :

- la pratique de la chasse
- La randonnée
- La cueillette des champignons
- L'exploitation forestière
- La pratique du ski de fond
- La tranquillité des animaux

Les problèmes de cohabitation entre les différents usagers sont localisés, mais il est nécessaire de les traiter lors de l'étude en cours de façon à prévenir des situations de conflit et notamment :

- les chemins utilisés par les tracteurs forestiers et les pistes de ski de fond avec les éventuelles ornières laissées par les premiers rendant le damage impossible avec une faible couche de neige.
- La pratique de la chasse en toute sécurité et le ramassage des champignons ou les randonneurs.

Il est proposé de reconduire la réglementation opposable au public instaurée par arrêté ministériel du 9 mai 1995 pour maintenir une zone de quiétude pendant la période de brame :

L'accès aux cantons de Régambal, des Truques et du Devez de la forêt domaniale d'Aubrac (parcelles forestières 1 à 20 et 54 à 69) est réglementé du 15 septembre au 15 octobre en raison de la présence de nombreux cervidés pour le brame.

L'accès piétonnier est autorisé mais limité aux routes et pistes forestières des parcelles 1 à 6, 11 en amont de la route forestière, 12 à 19 et 55 (parcelles cadastrales concernées : commune de Condom d'Aubrac : AB 11, 68, 80, 82, commune de Curières : D27 à 43, 45, 47, 49, 51, commune de Saint Chély d'Aubrac : AH 1 partie, 2, 3, 9 partie).

L'accès est soumis à autorisation de l'Office National des Forêts dans les parcelles forestières 7 à 10, 11 en aval de la route forestière, 20, 54, 56 à 69 (parcelles cadastrales concernées : commune de Condom d'Aubrac : AB 29 à 31, 33, 37 à 48 et commune de Saint Chély d'Aubrac : AH 1 partie et AH 9 partie)

Huit « points d'écoute du brame » sont conseillés à proximité des routes départementales (baraque des italiens, croix du Triadou, observatoire, buron de Canuc, RD 15, Embournac, aire de pique nique du Devez, parking RD 164).

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

De façon générale la gestion en futaie par parquet tient compte du paysage en limitant le déboisement de grandes surfaces.

La régénération de la futaie de hêtre aux abords des pistes de ski de descente s'effectuera par petits parquets afin de conserver un écran de protection pour maintenir l'enneigement.

B - Ressource en eau potable

Il n'est pas prévu de plan d'action particulier concernant les captages réglementés dans la mesure où la gestion appliquée est conforme aux prescriptions des arrêtés préfectoraux.

Le captage non réglementé du village vacances de BRAMELOUP devra faire l'objet d'une attention particulière pour les 50 mètres situés en sa partie amont. On veillera également, lors de travaux sur la route forestière des Rajals, à prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas perturber la qualité des eaux.

C – Chasse – Pêche

• Etat des lieux chasse

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de l'Aveyron comprend quatre régions, la forêt est située dans celle dénommée « Aubrac – vallée du Lot ».

La Chasse se pratique en battue ou en approche sur quatre lots dont un est géré directement par l'ONF :

lots	Parcelles	Surface (ha)	statut
Lot 1	49 à 52, 80p ouest, 86 à 119	760	location
Lot 2	24 à 48, 71 à 79, 80p est, 81 à 85	885	location
Lot 3	1 à 23, 54 à 70	726	Chasse dirigée ONF
Lot 4	53, 120 à 130	208	location

Les principales espèces gibiers présentes en forêt et chassées sont le cerf, le chevreuil, le sanglier, le lièvre et la bécasse.

Le Cerf : Il a été introduit en 1958 en forêt domaniale d'Aubrac et a progressivement colonisé les 6 000 ha de bois dans lesquels la forêt domaniale d'Aubrac est incluse. Sa population est relativement stable depuis plusieurs années et les plans de chasse annuels sont réalisés à hauteur de 83 à 93 % des attributions maximum. Des comptages au brame sont réalisés en septembre afin d'estimer la population. Il est bien adapté aux lieux avec pâtures et bois pour l'abri.

Le chevreuil : Introduit plus tardivement cet animal ne trouve pas en forêt domaniale d'Aubrac des conditions très favorables (peuplements fermés de hêtre majoritaires), il est de plus en concurrence avec le cerf. Sa présence est plus significative dans les boqueteaux alentours. Le plan de chasse est respecté avec 84 à 91 % des attributions maximum.

• Etat des lieux pêche

La pêche sur les ruisseaux et sur le lac des Picades est louée à la fédération départementale de pêche de l'Aveyron pour un montant de 3600 €/an. Le lac de Vergnemolle n'est pas actuellement loué.

Ces deux lacs font l'objet, avec l'aide du service RTM, d'une étude de mise en conformité vis-à-vis de la loi.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Globalement il ne semble pas y avoir de déséquilibre sylvo-cynégétique sur la forêt, toutefois certains secteurs peuvent présenter temporairement des concentrations trop élevées de cerfs, soit en raison d'une attractivité trop forte au regard du reste de la forêt, soit en raison d'une tranquillité due à un accès difficile pour l'homme.

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Parcelles	Intensité des dégâts	Protections utilisées	Observations
Consommation de semis de sapin pectiné	1 à 6	forte	néant	Régénération naturelle fortement freinée par l'abrutissement

La concentration temporaire d'une partie de la population de cervidés sur le secteur du Devez est actuellement préjudiciable à la régénération naturelle des vieilles sapinières. Les régénérations de hêtre ne sont pas gênées par les abrutissements.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Les principales espèces chassées sont le cerf et le chevreuil, viennent ensuite le sanglier, le lièvre et la bécasse.

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Prix de location
Battue et approche cerf	72	58 900 €/an
Battue et approche chevreuil	32	
Battue sanglier	14	

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

L'enjeu de régénération du sapin pectiné est fondamental pour le bon renouvellement de la forêt. Il est nécessaire également de créer les conditions d'une bonne répartition des animaux sur l'ensemble de la forêt avec diverses actions.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface (ha)	Précautions Observations
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique					
CHP1	1	Surveillance régulière de l'état de la régénération et adaptation des plans de chasse en conséquence.	Zones en régénération	590	
CHP2	1	Mise en régénération simultanée des parcelles 1 à 6	1 à 6	69	
CHP3	1	Installation de cloisonnements dans les régénérations	futaie	1 508	Prévu dans les ITTS
CHP4	1	Faire des coupes rases par bouquets dans les taillis lors des coupes de furetage afin de créer des micros trouées pour l'alimentation des cervidés.	taillis	666	
CHP5	2	Créer des bandes débroussaillées le long des routes forestières lorsque le relief le permet.	forêt	2 579	
Actions Pêche					
CHP6	1	Mise en conformité législative des plans d'eau. Travaux sur digue. Curage.	Picades, Vérgnemolle		

En fonction de l'issue du dossier de régularisation des lacs, notamment des prescriptions susceptibles d'être imposées par l'administration, le gestionnaire avisera sur la suite à donner à la gestion et l'aménagement de ceux-ci. Ce sera de toute évidence dans un plan d'ensemble lié à la gestion touristique des lieux.

D - Pastoralisme

- **Etat des lieux**

La forêt est pâturée dans le cadre des droits d'usage. En théorie il peut se pratiquer sur toute la forêt, mais il ne s'effectue régulièrement que sur les parcelles 55, 80 et 106 où il reste des prairies naturelles. D'autres parcelles sont pâturées irrégulièrement :

Localisation	Surface approximative	Incidence (positive ou négative) sur le milieu - Observations
Parcours pastoraux actuellement en gestion		
55, 80p, 106	114 ha	Pâturage annuel. Respecter un pâturage extensif sur les habitats naturels d'intérêt communautaire.
82p, 84p, 85p, 87p, 89p, 90p, 96p, 97p, 98p, 99p	17 ha	Pâturage irrégulier (période de sécheresse)

Les parcelles 80 et 106 comprennent trois habitats naturels d'intérêt communautaire : 32 ha de formation herbeuse à nard, 2 ha de lande acidiphile montagnarde et 1 ha de tourbières haute active pour lesquelles le pâturage doit rester extensif (voir préconisation du document d'objectif de la zone spéciale de protection).

- **Programme d'actions Pastoralisme**

Aucun programme d'action particulier n'est prévu si ce n'est le contrôle de la charge annuelle des bêtes sur les zones sensibles.

E – Droits d'usage

- **Etat des lieux**

La forêt est grevée de droits d'usages au bois et au pâturage :

Droit d'usage	Surface	Incidence sur la gestion - Observations
Bois de chauffage	1 513 ha	Maintien du hêtre en quantité suffisante pour garantir le droit
Pâturage	2 350 ha	

- **Programme d'actions Affouage**

Le choix de l'essence objectif hêtre sur la zone usagère au bois permet la satisfaction actuelle des besoins et s'inscrit dans le respect des textes du droit au bois.

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation parcellaire	Précautions à prendre par la gestion forestière
Ancienne voie romain	Chemin pavé	26 à 28, 76 87, 105	Pas de circulation d'engins
Ancienne verrière	Ruines à peine visibles	46	Pas d'abattage ou de circulation d'engins à proximité immédiate
Ancien hameau des INFRUTS	Ruines à peine visibles	41	
Fosse à loup	Trou avec murs bâtis en pierre sèche.	5	
Gisements archéologiques	Ruines à peine visibles	57, 91, 92	
Vestiges gallo-romains	Ruines à peine visibles	87	
Lac des Picades	Etang de 1,7 ha de superficie	94	
Lac de Vergnemolle	Etang de 1,7 ha de superficie	39	

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Il n'y a pas de programme spécifique aux richesses culturelles, les projets routiers des parcelles 78 et 86 permettront d'éviter la circulation sur la voie romaine.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Les actions de régénération de la parcelle 21 dans la partie très pentue située au-dessus de la route départementale feront l'objet d'une attention particulière afin d'éviter le ravinement ou les chutes de blocs.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

Il n'existe pas de contrainte réglementaire locale.

- **Etat des lieux**

Le plan de prévention des forêts contre les incendies du département de l'Aveyron de 2002 classe la forêt domaniale d'Aubrac dans le secteur nord où le risque est faible à moyen. Les communes de situation ont un risque faible.

Il n'y a pas d'équipement spécifique lié à la prévention ou la lutte contre les incendies.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies**

Aucune action n'est prévue.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Voir § 2.5.4.C

C – Crises sanitaires

Il n'y a pas eu à proprement parler de crise sanitaire, seul l'épicéa est sujet au fomès et aux scolytes mais au regard de la surface occupée par ces peuplements il n'y a aucun risque sanitaire.

D - Tassement des sols

Les sols sont sensibles au tassement de l'automne au printemps aussi il est important de généraliser les cloisonnements d'exploitation lorsque le relief le permet.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt domaniale d'Aubrac est certifiée PEFC au même titre que toutes les autres forêts domaniales.

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan	
	surf. ¹ (ha)	surf. ² (ha)			
Bois de frêne et d'aulne des ruisselets et des sources	81,5	Aucune intervention	41	Interdiction de circulation des engins forestiers	Neutre
Formation herbeuse à nard	817	Pâturage extensif	31	Pas de boisement et pâturage extensif	Positif
Tourbière haute active	5,1	Pâturage extensif	1,5	Pas de boisement et pâturage extensif	Positif
Hêtraie acidiphile atlantique à luzule blanche	53,6	Gestion en taillis fureté	22	Maintien de la hêtraie	Neutre
Eaux mésotrophes	26,4	Aucune intervention	3	maintien	Neutre
Landes acidiphiles montagnardes	37,4	Pâturage extensif	2,6	Pas de boisement et pâturage extensif	Positif
Prairies humides à molinie	6,8	Aucune intervention	2,5	Aucune	Neutre
Tourbières hautes dégradées	2,9	Aucune intervention	0,4	Pas de boisement	Neutre
Végétation immergée de rivière	2,2	aucune	0,1	aucune	Neutre
Ligulaire de Sibérie	4	Aucune action sylvicole prévue sur ces habitats.	1,5	Pas de boisement	Neutre
Loutre d'Europe	61 km	Aucune action sylvicole prévue sur ces habitats.	17 km	aucune	Neutre
Ecrevisse à pattes blanches	7,8 km	Aucune action sylvicole prévue sur ces habitats.	1,4 km	aucune	Neutre
Rosalie alpine	2068	Actions prévues par les prescriptions de gestion nationales de l'ONF	2068	Actions prévues par les prescriptions de gestion nationales de l'ONF	Neutre
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000			non	
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB			oui	

surf.¹ : surface de l'habitat sur l'ensemble du site Natura 2000 (si surface connue).

surf.² : surface de l'habitat impactée par la décision d'aménagement.

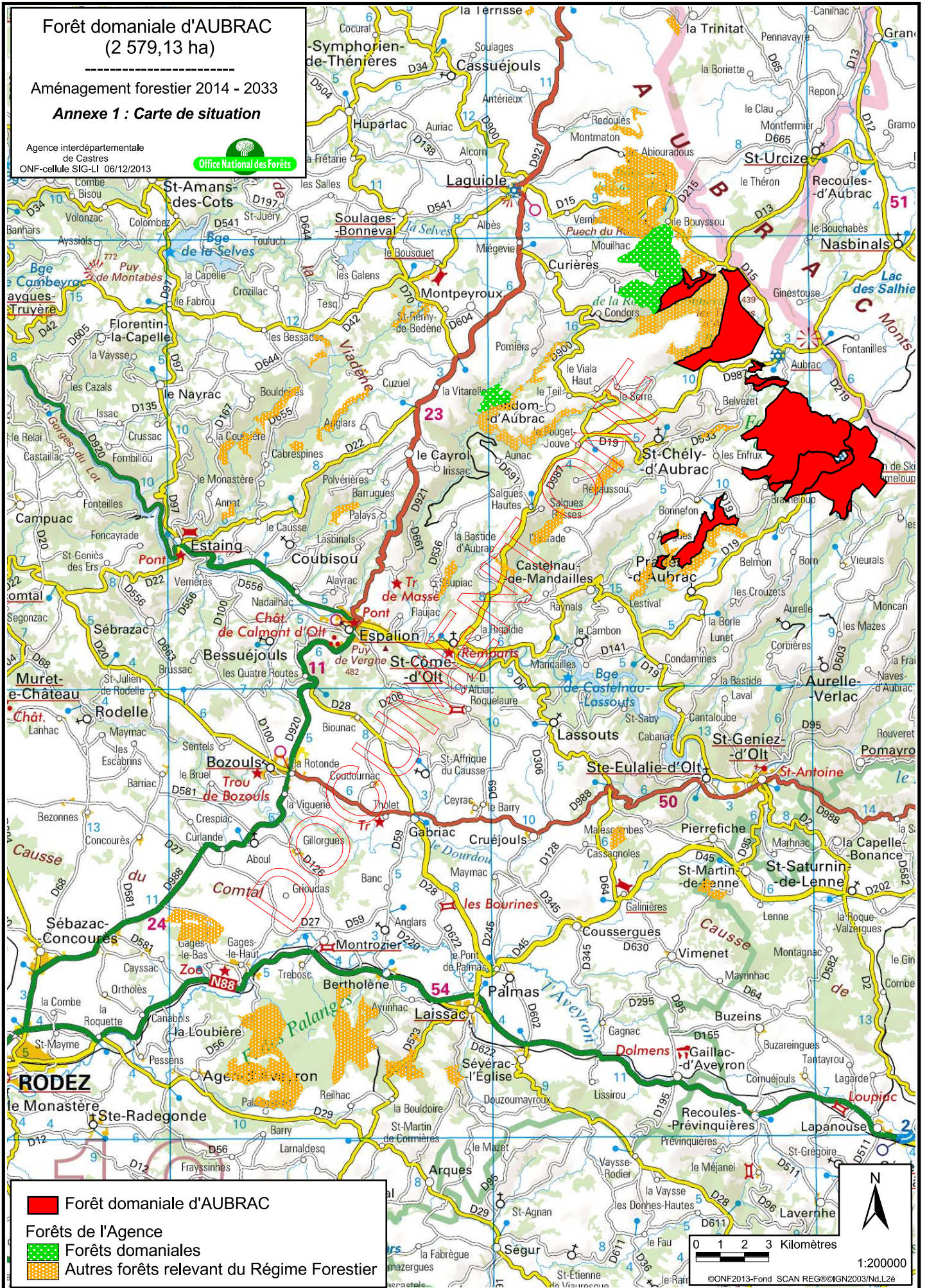
Les actions de gestion préconisées par l'aménagement sont neutres quand elles n'ont aucun impact sur la conservation et l'évolution de l'habitat, ou positives quand elles vont dans le sens de sa bonne conservation.

Forêt domaniale d'AUBRAC (2 579,13 ha)

Aménagement forestier 2014 - 2033

Annexe 1 : Carte de situation

Agence interdépartementale
de Castres
ONF-cellule SIG-LI 06/12/2013

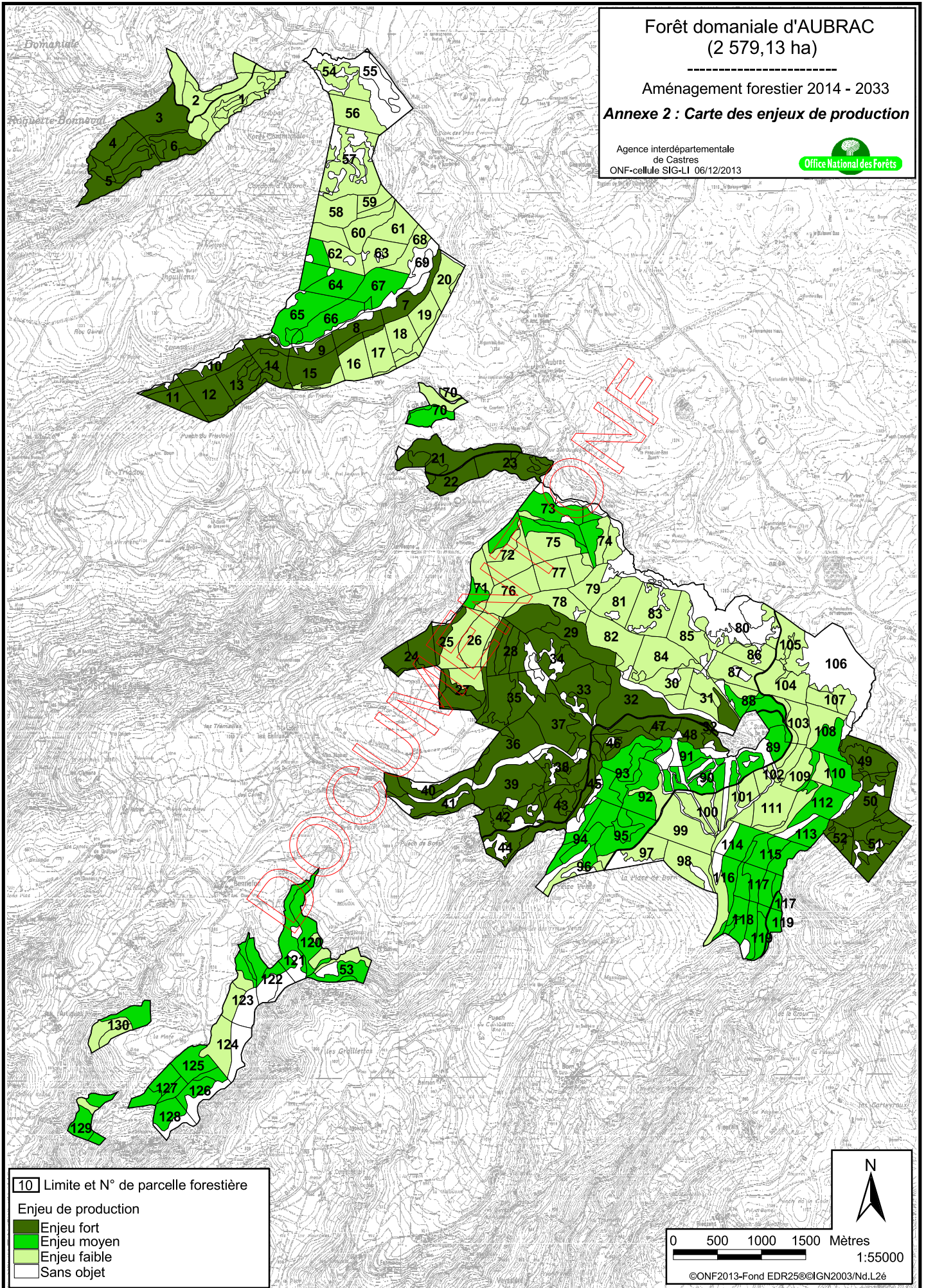


Forêt domaniale d'AUBRAC
(2 579,13 ha)

Aménagement forestier 2014 - 2033

Annexe 2 : Carte des enjeux de production

Agence interdépartementale
de Castres
ONF-cellule SIG-LI 06/12/2013



10 Limite et N° de parcelle forestière

Enjeu de production

- Enjeu fort
- Enjeu moyen
- Enjeu faible
- Sans objet



0 500 1000 1500 Mètres
1:55000

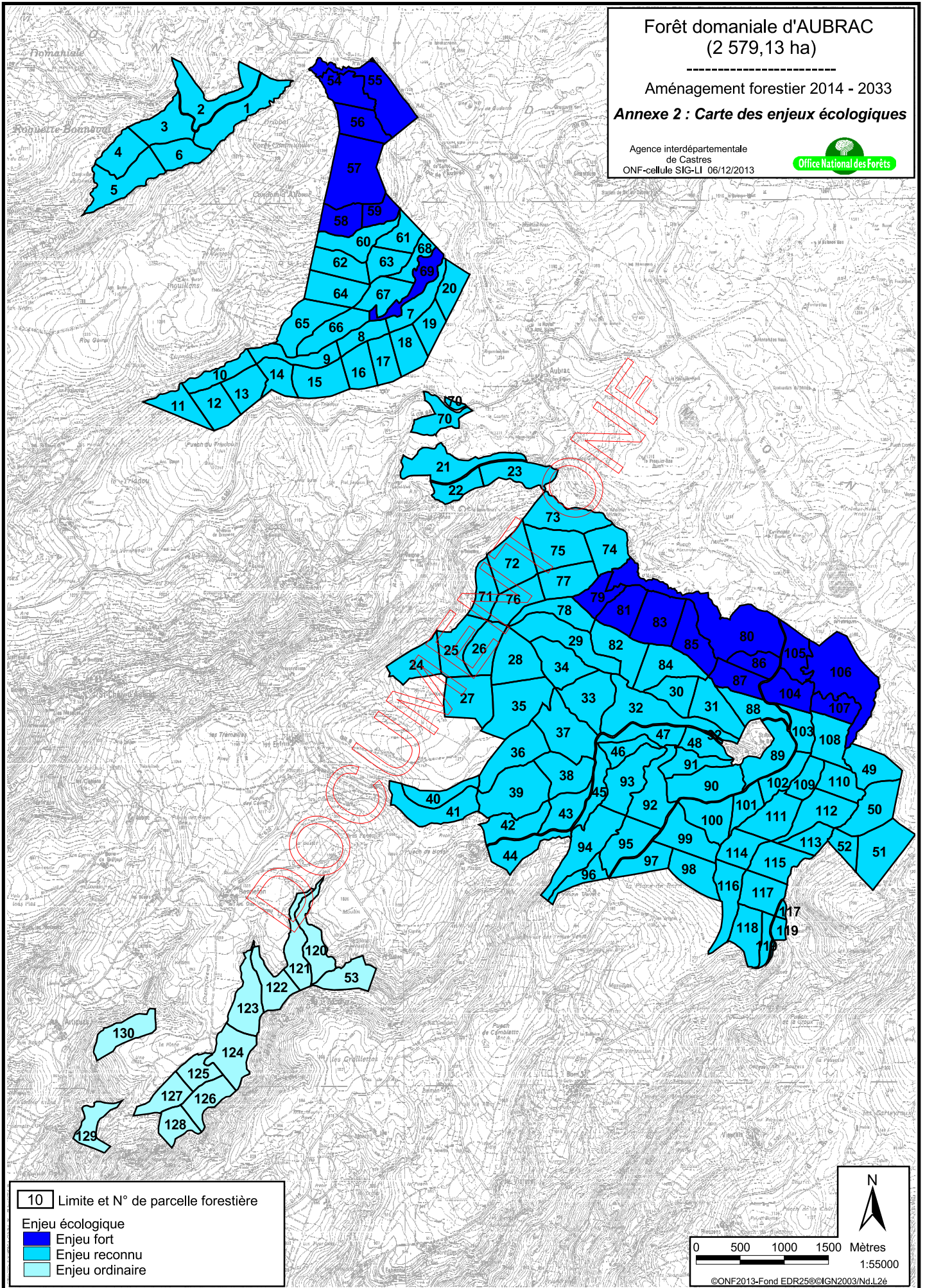
©ONF2013-Fond EDR25©IGN2003/Nd.L2é

Forêt domaniale d'AUBRAC
(2 579,13 ha)

Aménagement forestier 2014 - 2033

Annexe 2 : Carte des enjeux écologiques

Agence interdépartementale
de Castres
ONF-cellule SIG-LI 06/12/2013



10 Limite et N° de parcelle forestière

- Enjeu écologique
- Enjeu fort
- Enjeu reconnu
- Enjeu ordinaire

0 500 1000 1500 Mètres
1:55000

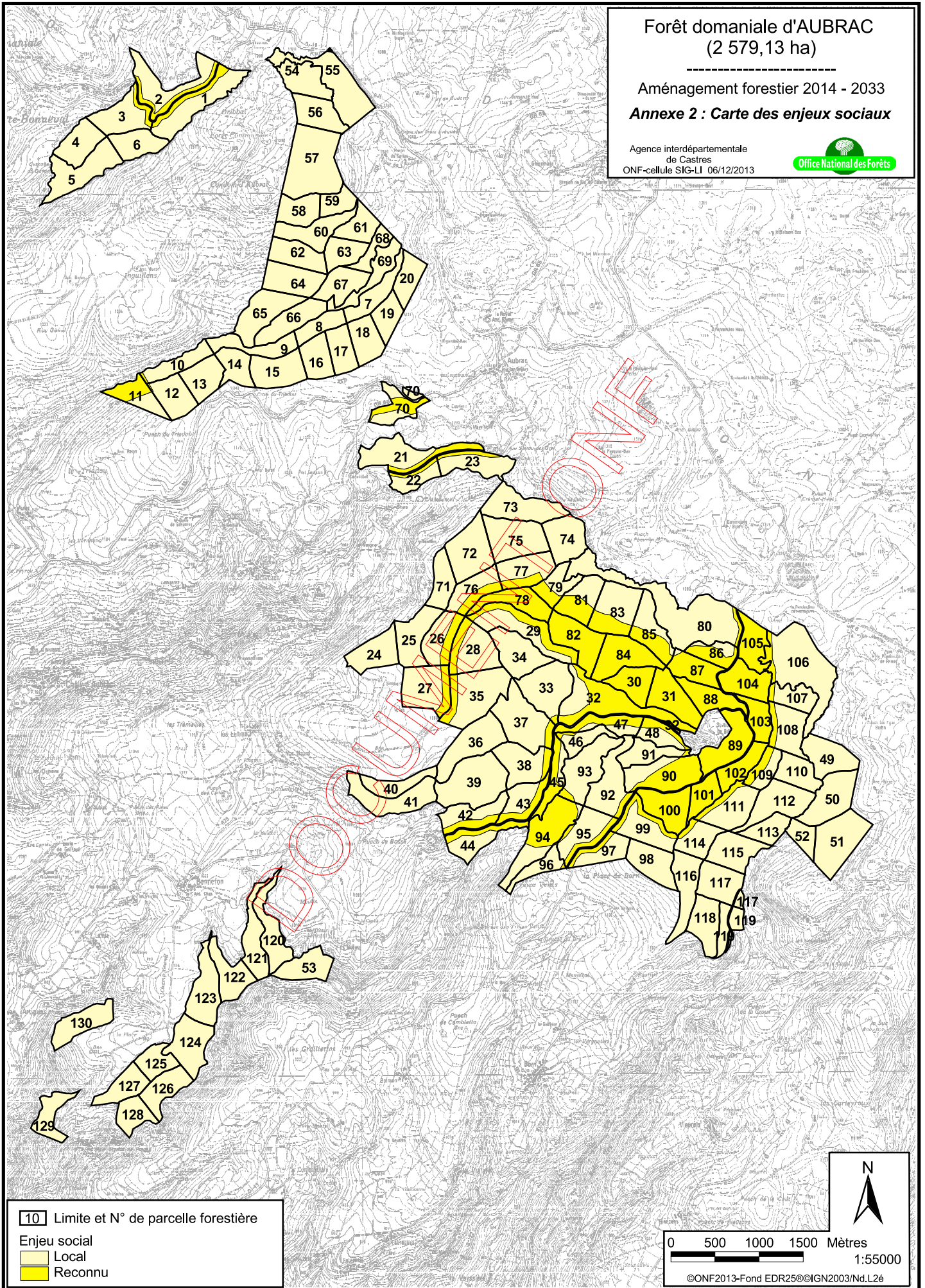
©ONF2013-Fond EDR25©IGN2003/Nd.L2é

Forêt domaniale d'AUBRAC
(2 579,13 ha)

Aménagement forestier 2014 - 2033

Annexe 2 : Carte des enjeux sociaux

Agence interdépartementale
de Castres
ONF-cellule SIG-LI 06/12/2013



10 Limite et N° de parcelle forestière

Enjeu social

Local

Reconnu



0 500 1000 1500 Mètres
1:55000

©ONF2013-Fond EDR25©IGN2003/Nd.L2é

Forêt domaniale d'AUBRAC
(2 579,13 ha)

Aménagement forestier 2014 - 2033

Annexe 3 : Carte des unités stationnelles

Agence interdépartementale
ONF-cellule SIG-LJ 25/05/2014

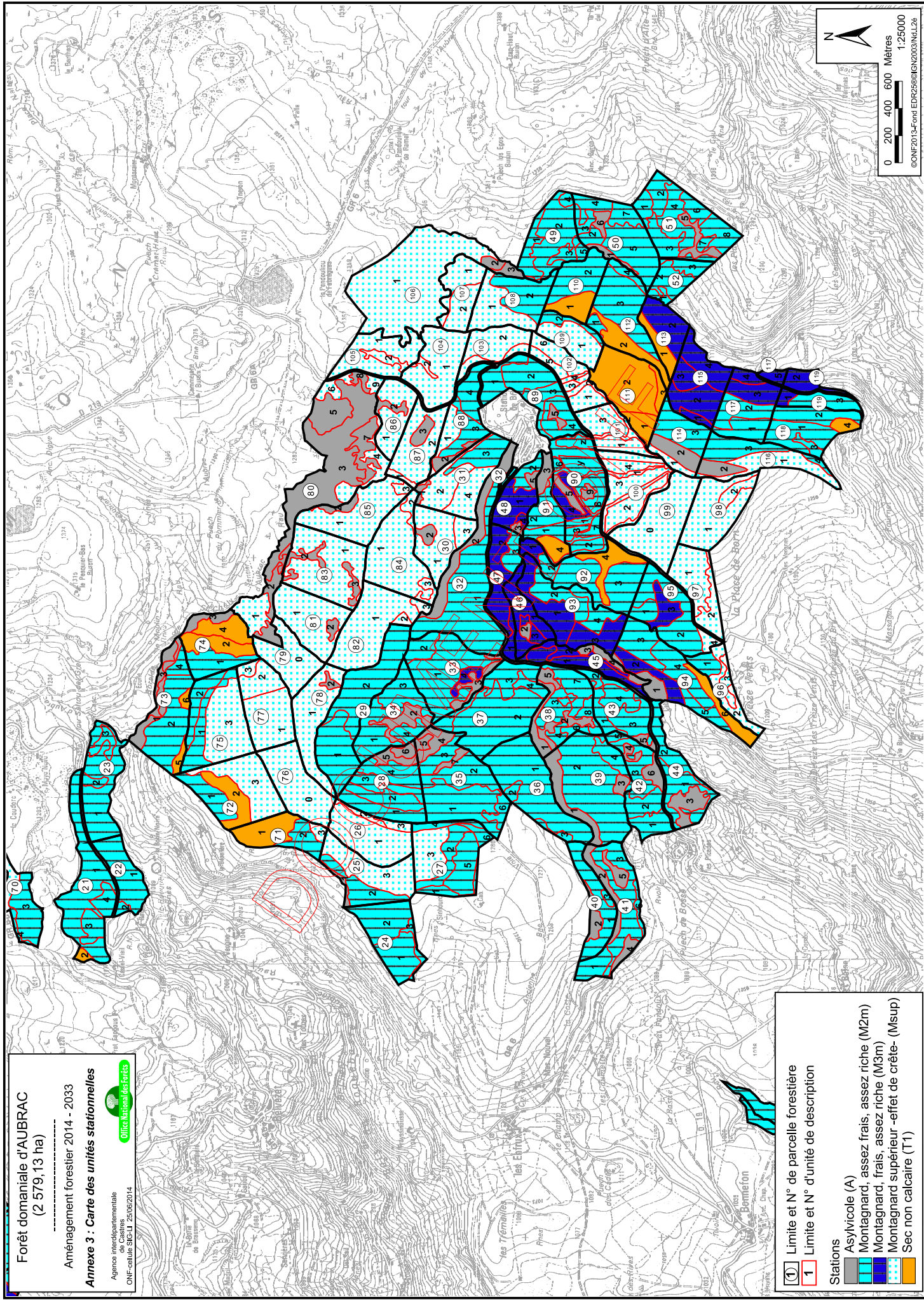


Office National des Forêts

① Limite et N° de parcelle forestière
1 Limite et N° d'unité de description

Stations

- Asylvicole (A)
- Montagnard, assez frais, assez riche (M2m)
- Montagnard, frais, assez riche (M3m)
- Montagnard supérieur - effet de crête- (Msup)
- Sec non calcaire (T1)



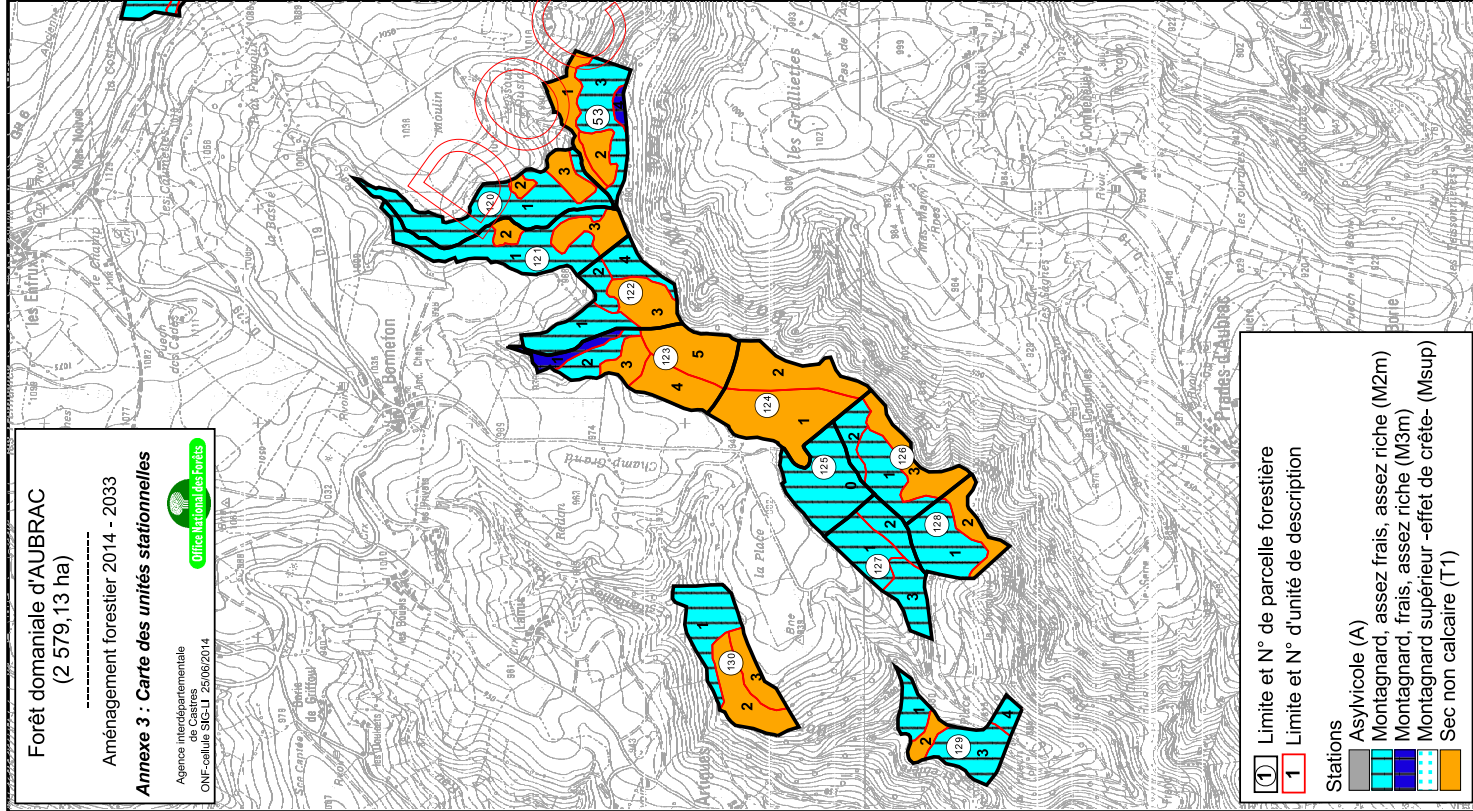
0 200 400 600 Mètres
1:25000
©ONF2013-Fond EDR250©IGN2003/NGL26

Forêt domaniale d'AUBRAC
(2 579,13 ha)

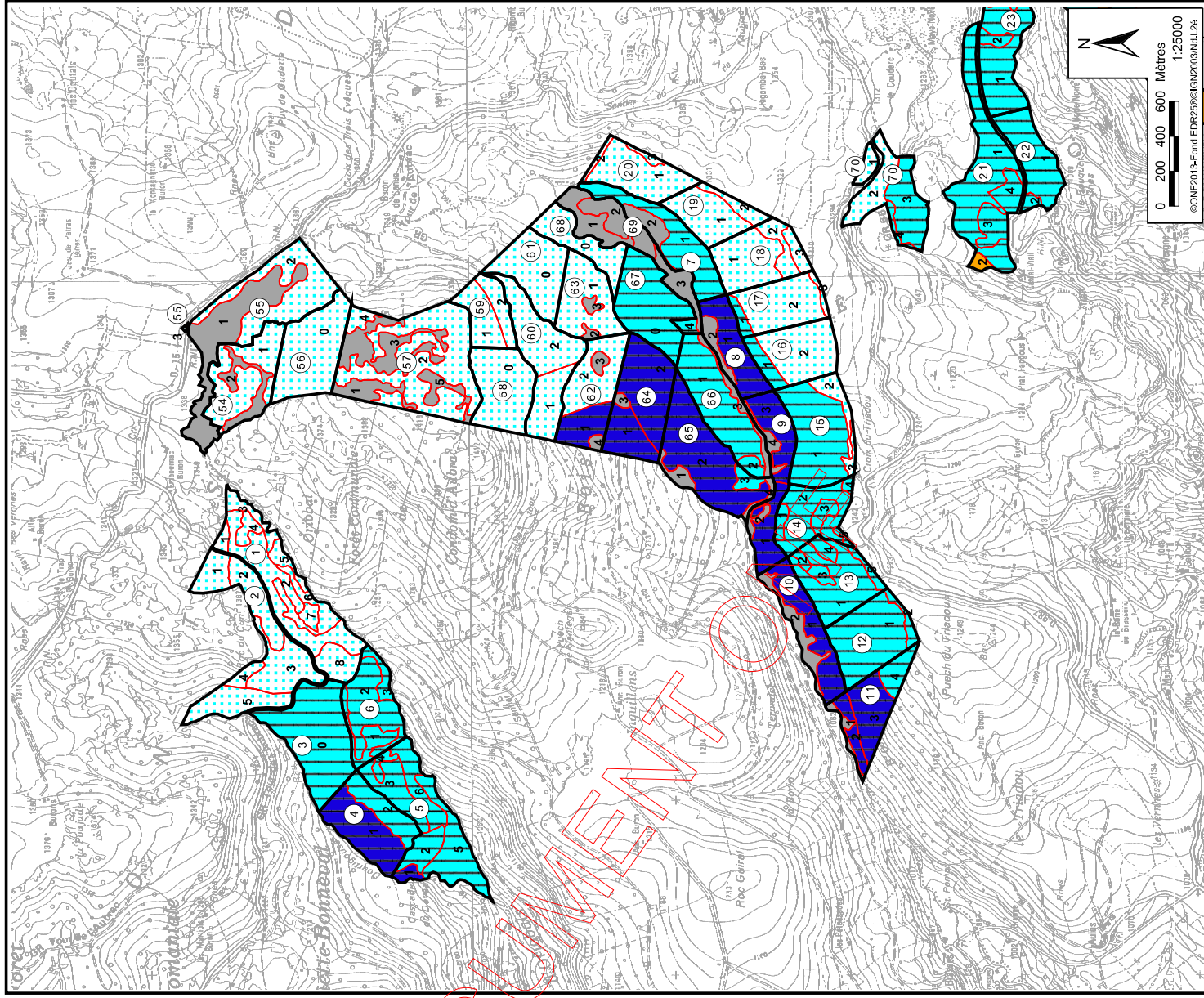
Aménagement forestier 2014 - 2033

Annexe 3 : Carte des unités stationnelles

Agence interdépartementale
de Castres
ONF - cellule SIC-LI 25/06/2014



①	Limite et N° de parcelle forestière
1	Limite et N° d'unité de description
Asylvicole (A)	Station
Montagnard, assez riche (M2m)	Station
Montagnard, frais, assez riche (M3m)	Station
Montagnard supérieur - effet de crête- (Msup)	Station
Sec non calcaire (T1)	Station



N

0 200 400 600 Mètres

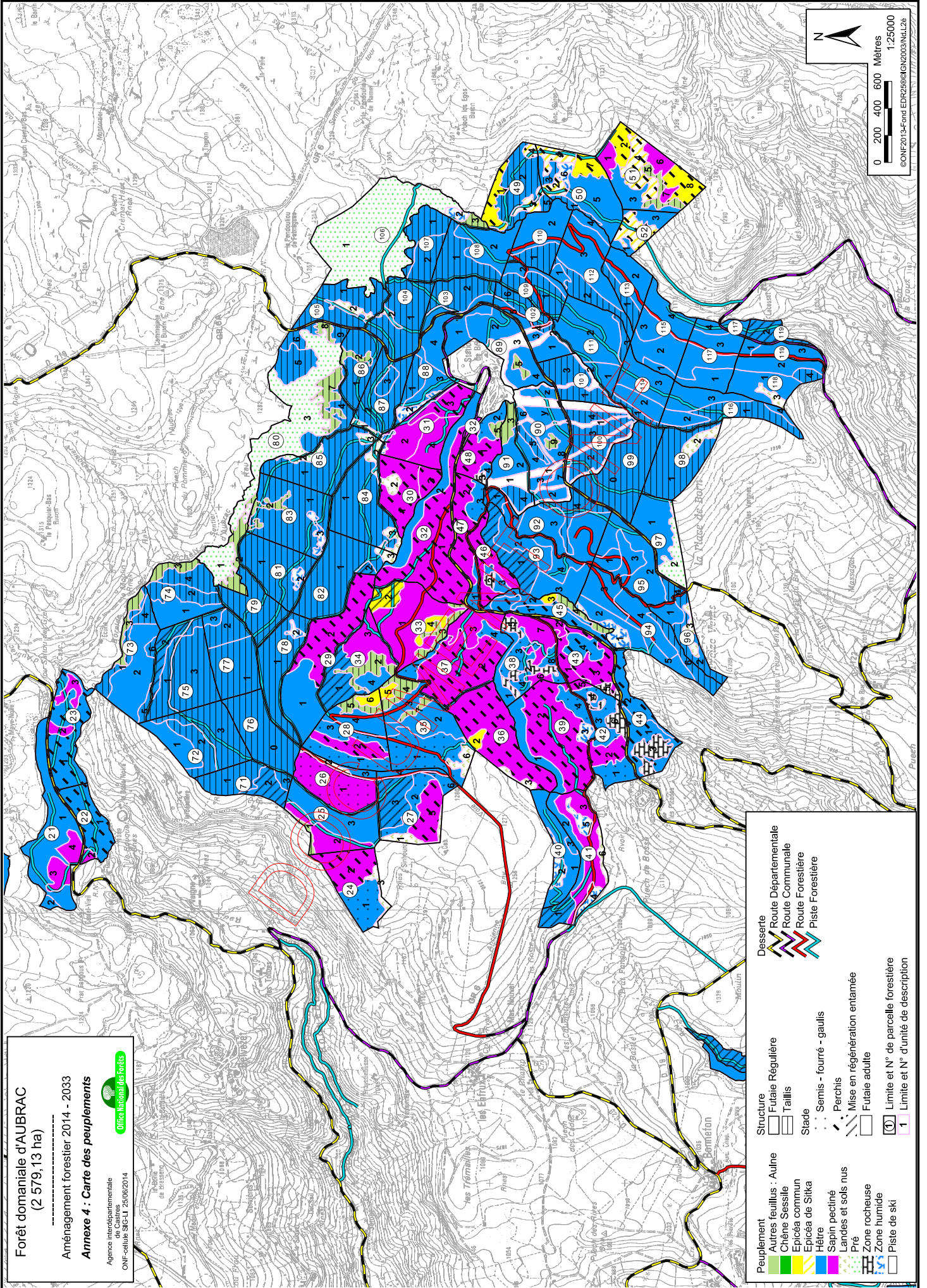
1:25000

© ONF 2013 - Fond EDR2500@IGN2013Ind.L26

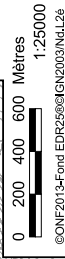
Forêt domaniale d'AUBRAC
(2 579, 13 ha)

Aménagement forestier 2014 - 2033
Annexe 4 : Carte des peuplements

Agence interdépartementale
de Castres
ONF-cellule SIG-LI 25/06/2014



Peuplement	Structure	Desserte
Autres feuillus - Aulne	Futaie Régulière	Route Départementale
Chêne Sessile	Taillis	Route Communale
Epicéa commun	Slade	Route Forestière
Epicéa de Sitka	Semis - fourré - gaulis	Piste Forestière
Hêtre	Perchis	
Sapin pectiné	Mise en régénération entamée	
Landes et sols nus	Futaie adulte	
Pré	Limite et N° de parcelle forestière	
Zone rocheuse	1	
Zone humide		
Piste de ski		

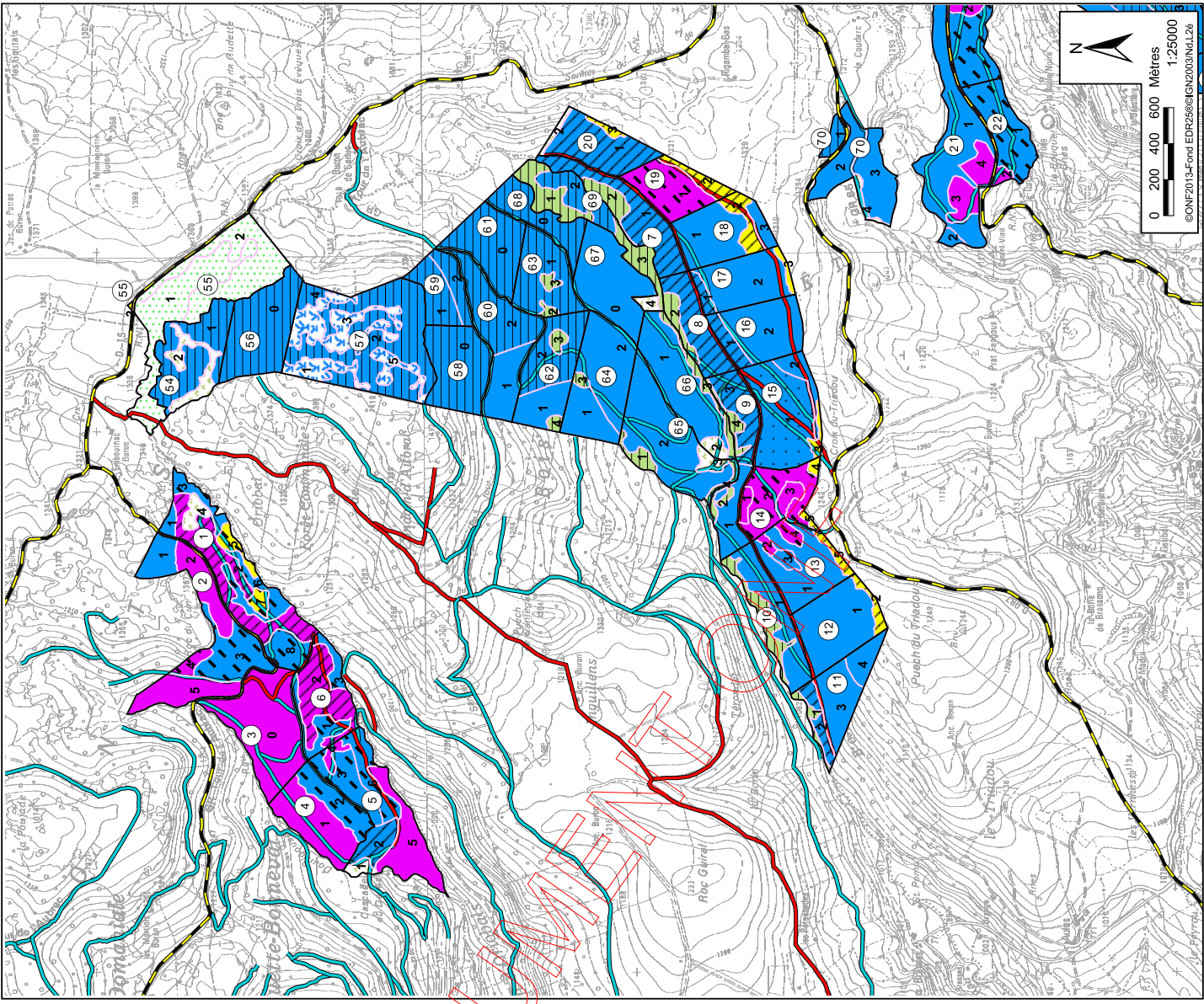
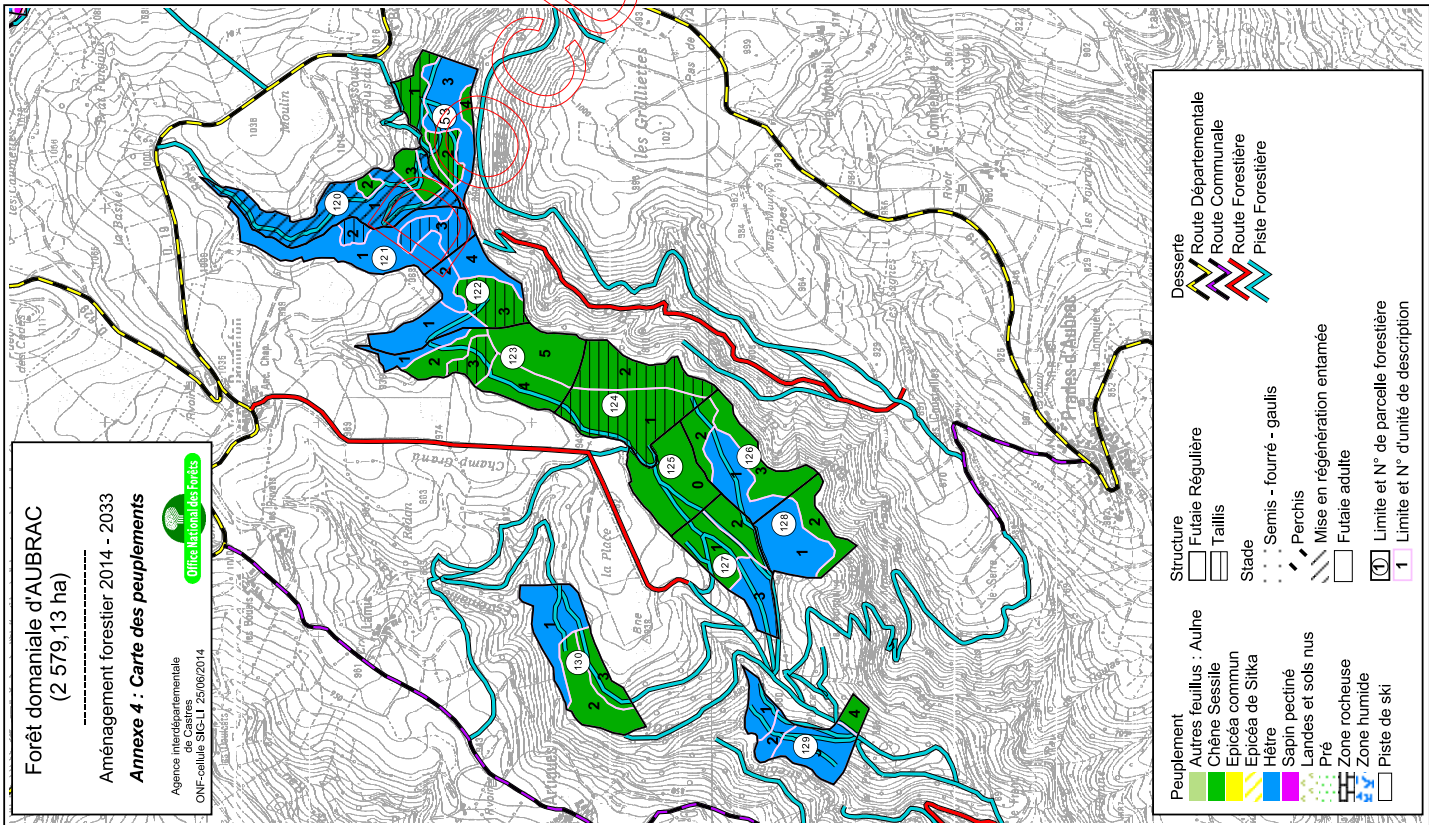


©ONF2013-Fond ED22966IGN2009NGL26

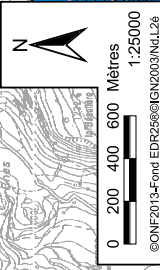
Forêt domaniale d'AUBRAC
(2 579,13 ha)

Aménagement forestier 2014 - 2033
Annexe 4 : Carte des peuplements

Agence interdépartementale
de Castres
ONF-cellule SIG-L1 25/06/2014



Peuplement		Structure		Desserte	
	Autres feuillus : Auline		Futaie Régulière		Route Départementale
	Chêne Sessile		Taillis		Route Communale
	Epicéa commun		Stade		Route Forestière
	Epicéa de Sitka		Semis - fourré - gaullis		Piste Forestière
	Hêtre		Perchis		
	Sapin pectiné		Mise en régénération entamée		
	Landes et sols nus		Futaie adulte		
	Pré		Limite et N° de parcelle forestière		
	Zone rocheuse		Limite et N° d'unité de description		
	Zone humide				
	Piste de ski				



Forêt domaniale d' AUBRAC (2 579,13 ha)

Aménagement forestier 2014 - 2033
Annexe 12 - Carte d'aménagement

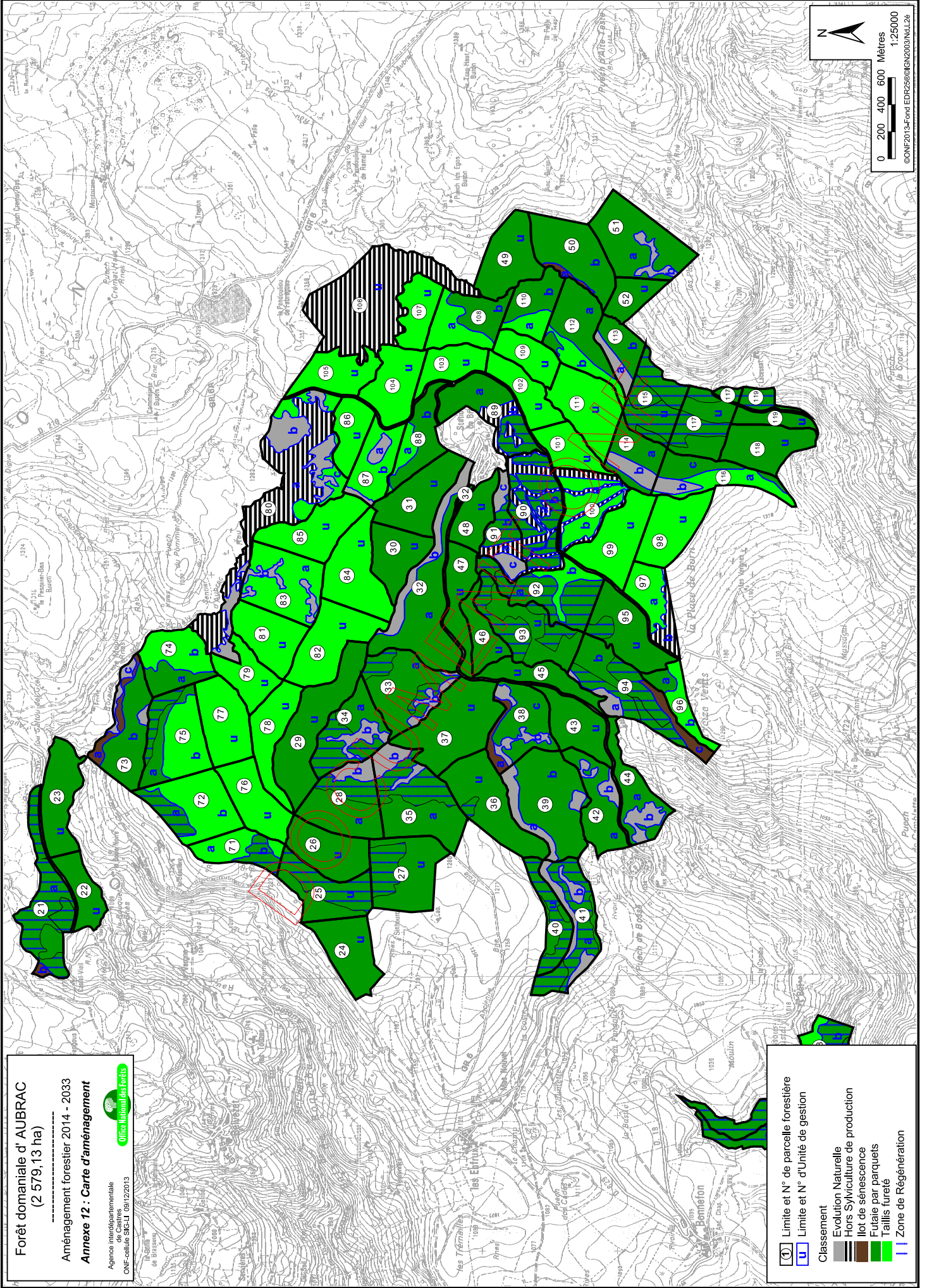
Agence interdépartementale
ONF-cellule SIG-LU 09/12/2013



1 Limite et N° de parcelle forestière
U Limite et N° d'Unité de gestion

Classement

- Evolution Naturelle
- Hors Sylviculture de production
- Ilot de sénescence
- Futaire par parquets
- Taillis fureté
- Zone de régénération

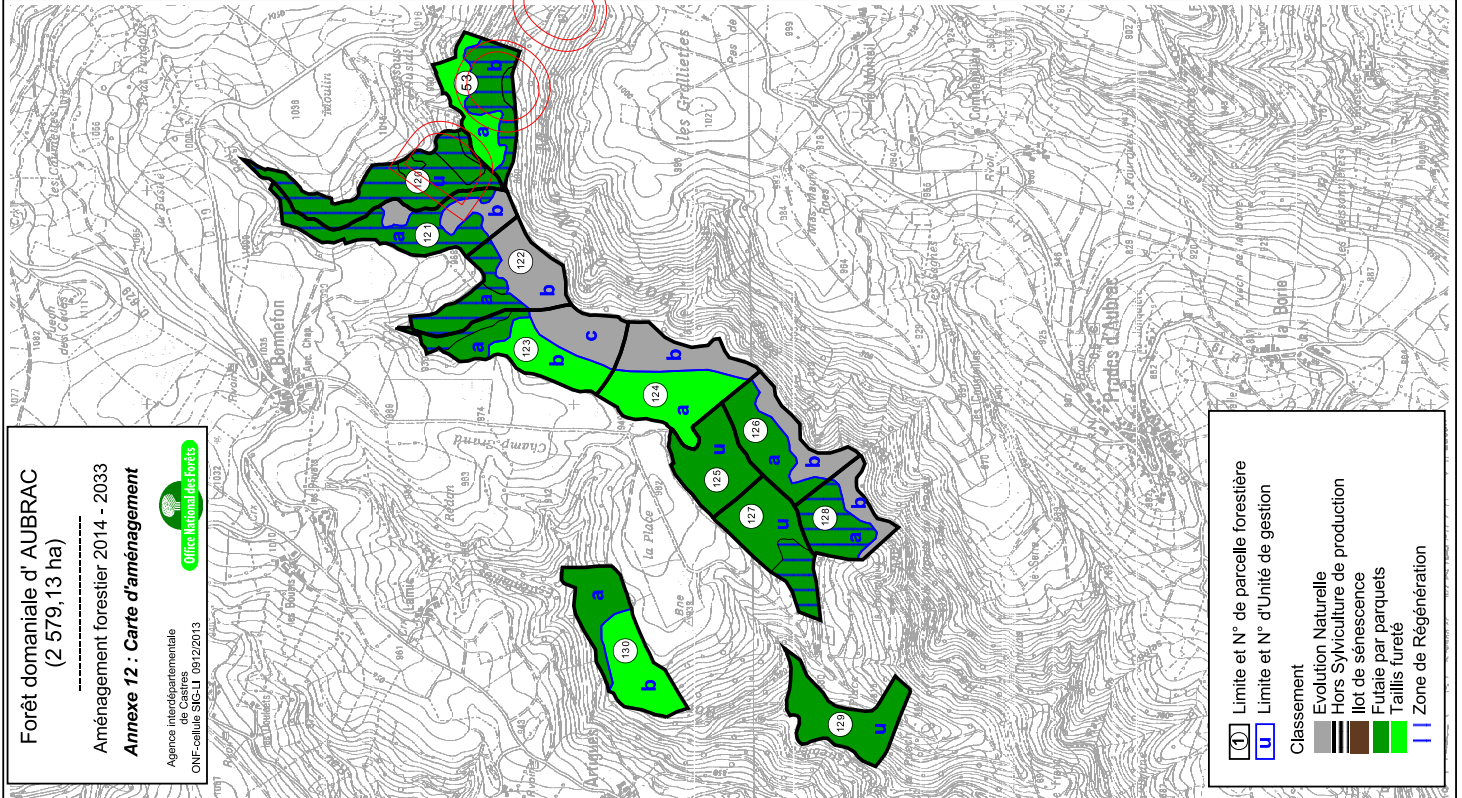
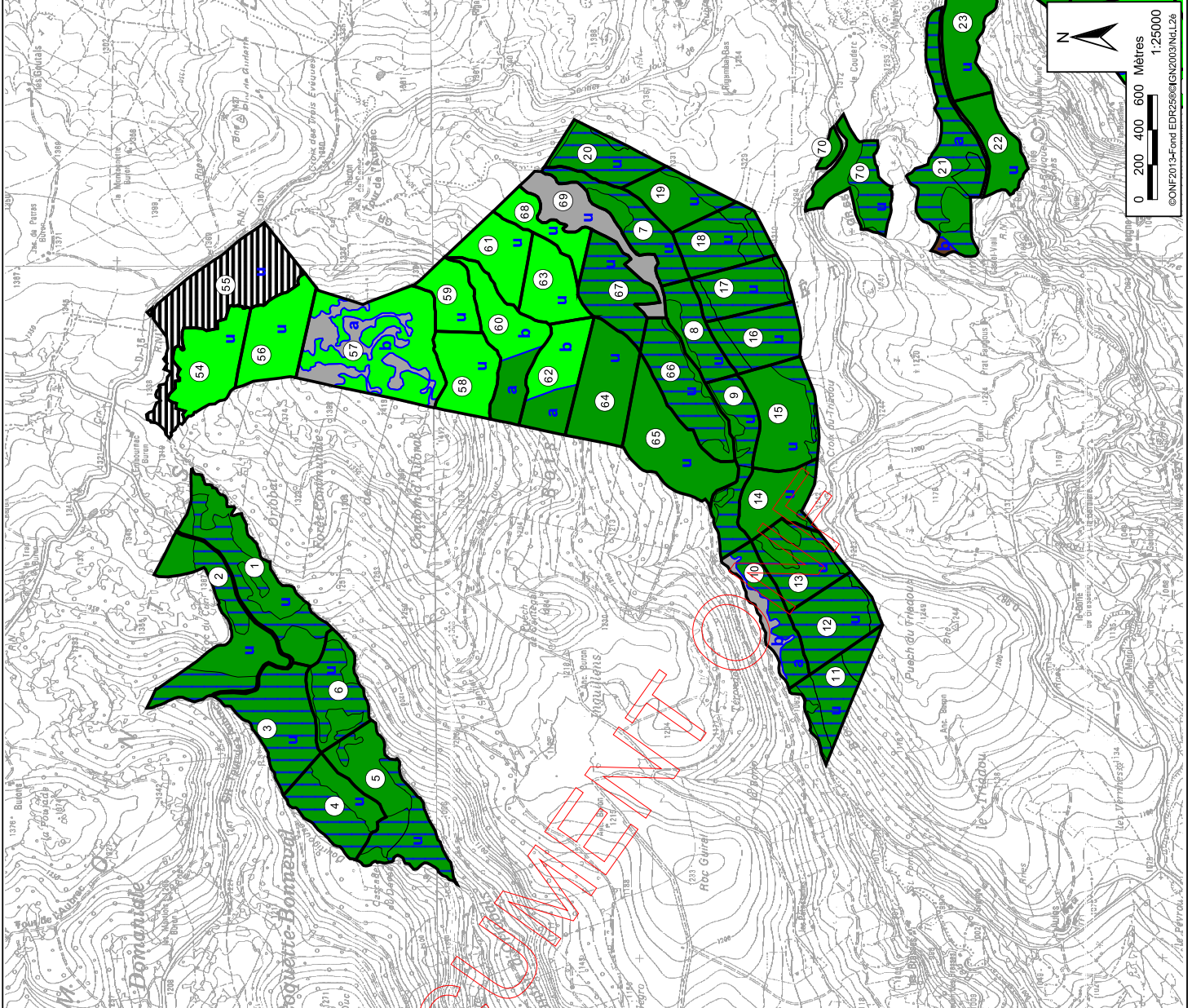










0 200 400 600 Mètres
1:25000
© ONF 2013 - Fond EDR 2500 © IGN 2013

Forêt domaniale d' AUBRAC
(2 579,13 ha)

Aménagement forestier 2014 - 2033
Annexe 12 : Carte d'aménagement

Agence interdépartementale
ONF-cellule SIG-LU 09122013
 **Office National des Forêts**



-  Limite et N° de parcelle forestière
-  Limite et N° d'Unité de gestion
- Classement**
-  Evolution Naturelle
-  Hors Sylviculture de production
-  Ilot de sénescence
-  Futale par parquets
-  Taillis fureté
-  Zone de Régénération